ESTIMATES

Registry of the Federal Court of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/65-2002
ISBN 0-660-62144-4

103-02679/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Registry of the Federal Court of Canada

Performance Report

For the period ending March 31, 2002

Martin Cauchon
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Table of Contents

Section I: **Administrator's Message** 1

Section II: **Performance Environment** 5

Section III: **Mandate, Mission and Objectives** 11

Section IV: **Performance Accomplishments** 15

Section V: **Financial Management** 23

Section VI: **Additional Information:** 25

Annex A: Financial Information 25

Annex B: Contacts for Further Information 27

Annex C: Some Statutes under which the Federal Court of Canada Exercises Jurisdiction 30

Index 33

Section I: Administrator's Message

Administrator's Message

I am pleased to present the Performance Report for the Registry of the Federal Court of Canada for the period ending March 31, 2002.

This will probably be the final *Performance Report* from the Registry of the Federal Court as on March 27, 2002, the *Courts Administration Service Act* received Royal Assent. This legislation consolidates administrative services of the Federal Court of Appeal, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Federal Court and the Tax Court of Canada. We are now preparing to consolidate operations and facilities with our colleagues in the Tax Court of Canada in a single, new Courts Administration Service.

Notable cost savings have already been achieved through the consolidation of Federal Court of Canada and Tax Court of Canada premises in Vancouver. Significant potential savings are anticipated in Toronto, Montreal and Ottawa as this process continues. The construction of a Federal Judicial Building in Ottawa to house the judges of the Federal Court of Appeal, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Federal Court and the Tax Court of Canada, as well as the Courts Administration Service, was announced on May 8, 2002 by the Minister of Justice and Attorney General of Canada, the Honourable Martin Cauchon, and the Minister of Public Works and Receiver General for Canada of the day, the Honourable Don Boudria.

Some noteworthy accomplishments in the record of the Registry of the Federal Court of Canada include: significant productivity increases; and the development, implementation as well as continued improvements to the Court's comprehensive, automated case management system. In accordance with the Auditor General's recommendation in the "Report on the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada", the Registry of the Federal Court gives a high priority to electronic filing and to the implementation of other technologies. The Registry continues its efforts towards the adoption of standards to facilitate electronic filing into the Court through the Electronic Filing Project Advisory Committee (EPAC). (Please refer to: Electronic Filing at pages 20-21) Furthermore, the Registry strives towards providing excellence in service for all its clients through its commitment to human resources development initiatives such as the Registry Officer Development Program (RODP) and its Learning Needs Analysis Project. (For further details, see Human Resources Management, page 17).

A number of fundamental issues will continue to occupy the attention of the new organization: for example, the long lead times required to determine and acquire the appropriate number of courtrooms to enable all cases to proceed in a timely, orderly fashion; the potential cost of modifying courtrooms to ensure wheelchair accessibility (for further discussion of these matters, please refer to "Facilities" at page 7); and increasing operating costs, particularly the expenses incurred for translation services vital for the simultaneous release of court decisions in both official languages (for further details, see "Pressures on the Resource Base" at pages 6-7, and "Official Languages" at pages 18-19).

This report reflects our achievements against previously reported plans and commitments for fiscal year 2001 - 2002. Our goal is to provide the best possible decision-making environment for the Court, and to improve our services to judges and clients.

In general, we experienced a successful year in 2001 - 2002. Before presenting details of our performance, here briefly are some examples of ways by which we determine whether or not we have performed our jobs well.

❖ We believe that the Registry enables the Court to serve justice by providing a comprehensive public dispute resolution service which is accessible to all citizens. The Registry is committed to providing the judicial, administrative and technological support as well as the facilities necessary to enable the itinerant Federal Court to transact business at any place in Canada, as close in proximity as may be, for the convenience of the parties. To this end, local offices across Canada are essential to ensure accessibility to all citizens.

❖ We maintain a capability to assist the Court and the parties in resolving disputes fairly and efficiently. Individuals who have had contact with the Registry, such as litigants, witnesses, or parties to cases consider the treatment of individuals as fair and equitable. Regular users of the Court, such as employees or the legal profession, are able to conduct their business with the court with relative ease and convenience.

❖ Observers will note that litigants are treated with a high degree of courtesy and individual respect by the judges of the court and by our employees.

❖ Every effort is made to ensure that our facilities are safe, accessible and convenient to use.

❖ Costs of access to our proceedings and records, whether measured in terms of money, time or procedure, are reasonable, fair and affordable. Citizens report that access to court services is not hindered by costs nor by the complexity of procedures.

❖ Records of all decisions and actions are accurate and properly preserved.

❖ The Registry uses fair employment practices and continues to be committed to creating a workplace conducive to employment equity and diversity.

These are just some of the ways in which we view ourselves and our operations on behalf of Canadians. In the following pages, you will find further indications of our efforts to serve Canadians responsibly and professionally.

It has been a privilege and a pleasure to serve the Courts for the past 31 years. As preparations for consolidation progress, I look forward to continuing to serve the courts in the new Courts Administration Service.

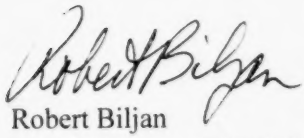

Robert Biljan
Administrator, Federal Court of Canada

Section II: Performance Environment

This report is organized to provide key performance information in the context of our working environment for fiscal year 2001 - 2002. Before presenting performance details, we present here highlights of some of the factors and considerations with which we dealt during the year.

Registry in Transition

As noted in the Administrator's Message, changes are coming to the Federal Court of Canada and to the Registry. In the past several years, a number of possible structural reforms have been developed, debated and considered. With the enactment of several Bills during 2001 - 2002, such as the *Immigration and Refugee Protection Act*, the *Anti-terrorism Act* and the *Courts Administration Service Act*, implementation of these reforms is expected to begin in 2002 - 2003.

We have begun preparations to consolidate the administrative services of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, formerly independent entities, into a new organization to be known as the "Courts Administration Service". This consolidation will include local operations of both courts across Canada. There will be substantial changes in our organization, responsibilities and processes. Service standards will be revised and other steps will be taken once these changes are realized. Overall, this transition is regarded as part of the government-wide service improvement initiative.

Court in Transition

The responsibilities and composition of the Court will also change. Responding to increased concerns for security among Canadians, the government passed anti-terrorism legislation late in 2001. This introduced numerous new requirements for the intervention of the Court in matters of security. It also led to renewed emphasis on emergency preparedness, business resumption planning and planning for continuity of government services in the event of national crisis or disaster. Moreover, the *Anti-terrorism Act*, which received Royal Assent on December 18, 2001 and which came into force on December 24, 2001, amended the *Federal Court Act* by increasing the complement of judges to 12 in the Federal Court of Appeal and to 32 in the Trial Division, excluding the Chief Justice and the Associate Chief Justice. This is the first increase in the complement of Federal Court judges since 1992.

Security Concerns

During 2001 - 2002, the Registry undertook a review of the security of premises, operations and staff. This pointed out potential risks and weaknesses which, in the wake of the September 11, 2001 terrorist events in the United States, need to be addressed.

Pressures on the Resource Base

Public expectations for the types and level of services provided by courts in general continue to increase. Litigants expect cases to be resolved more quickly and at lesser costs. There are increasing pressures to develop and introduce new services, such as electronic filing and video-conferencing. New institutions are increasing steadily each year. This includes increasing numbers of aboriginal and citizenship revocation cases; these trials can last 3 or more years and their costs are considerably higher than those for other cases.

We are attempting at the same time to respond to increased demands for translation, alternate dispute resolution measures and case management.

Generally speaking, the Registry's operating budget has been virtually static, except for a modest temporary increase in the last two years. Now, having absorbed the costs of new services and technologies to support the Rules of the Court, the costs of staff to support newly-appointed judges, the costs of the escalating demand for translation services for hearings and the issuance of judgments, and the costs of centrally-imposed obligations, our ability to fund future innovations or externally-imposed requirements is extremely limited.

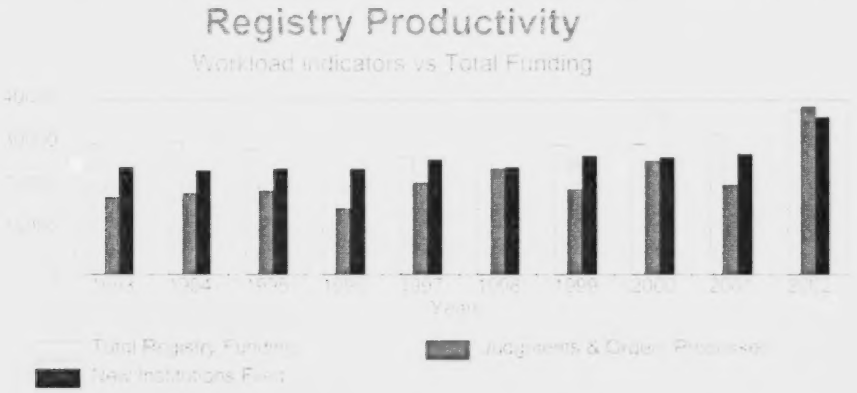

Note: Workload indicators for 2002 are projections.

Government-wide priorities for improved management, during 2001 - 2002, included such centrally-imposed new initiatives as modernization of human resources management, modern comptrollership, and financial information systems and processes.

Facilities

Since its inception in 1971, the Registry has been operating in the National Capital Region (NCR) from a number of buildings, scattered around downtown Ottawa and Gatineau. This has a significant impact on operational effectiveness.

On May 8, 2002, the Honourable Martin Cauchon, Minister of Justice and Attorney General of Canada, and Honourable Don Boudria, Minister of Public Works and Receiver General for Canada at the time, announced the government's approval to proceed with construction of the Federal Judicial Building in the NCR. To be situated in St. Laurent Square, west of the Supreme Court Building, it will house the Federal Court of Appeal, the Court Martial Appeal Court of Canada, the Federal Court and the Tax Court of Canada, as well as the support services for these courts, to be consolidated as the newly-established Courts Administration Service.

Concerning courtroom requirements, American court standards applied by planning specialists throughout North America suggest that planning for additional courtrooms should commence once utilization reaches 51% of availability. There is normally a two- to three-year lead time required to bring a new courtroom onstream.

Our 10 Toronto courtrooms are presently utilized at over 90% of their availability. Forecasts of the volume of hearings indicate that we will need at least 4 additional courtrooms by the year 2005. Likewise, courtroom capacity in the National Capital Region (NCR) is considered insufficient. Both the Court of Appeal and Trial Division have had judicial vacancies from late 1999 onwards. Furthermore, the amendment to the *Federal Court Act* by the *Anti-terrorism Act* provides for the enlargement of the Federal Court's legislated number of judges by up to 15; that is, 2 in the Federal Court of Appeal, an increase of 20%; and 13 in the Trial Division, an increase of 68.4%. This increase relates directly to the need for an increase in the number of courtrooms that will be required for the Court. In addition, an increase in workload of immigration and non-immigration matters has been documented.

Government policy urges every possible effort to make our facilities safe and accessible. While our office premises are not problematic, courtrooms pose special problems. Wheelchair access requirements can increase the space required for a courtroom by as much as 25%. Although we contemplated making a request to Department of Public Works and Government Services Canada (PWGSC) that all our Toronto courtrooms be made wheelchair accessible, funding and space limitations have prevented us from doing so until we move into new premises in 2005.

Composition of the Court

The Court consists of two divisions: the Federal Court of Appeal and the Federal Court - Trial Division. The judicial complement of the Court consists of a Chief Justice, an Associate Chief Justice, ten judges of the Court of Appeal and nineteen judges of the Trial Division. The *Anti-terrorism Act*, which amended the *Federal Court Act*, increased the complement of judges to 12 in the Federal Court of Appeal and to 32 in the Trial Division, excluding the Chief Justice and Associate Chief Justice.

There are also five prothonotaries, i.e. barristers or advocates of a province appointed to assist the Court in the efficient performance of its judicial work, including the hearing and determination of most interlocutory motions to the Court, small claims jurisdiction, case management, pre-trial conferences, mediations, early neutral evaluations and mini-trials. In addition, the Court includes senior judges who have elected supernumerary status under the *Judges Act*.

Also, from time to time, a former judge of a superior, county or district court may be designated as a deputy judge by the Governor in Council at the request of the Chief Justice.

In addition to their normal duties, judges of the Court are required to devote time to the work of other courts and tribunals, for example serving as Umpires under the *Employment Insurance Act*, or as Chair or Members of the Competition Tribunal, to name but two. Members of both divisions serve as members of the Court Martial Appeal Court of Canada, whose Chief Justice is a senior judge of the Court of Appeal.

Regional Operations

Reflecting its status as an itinerant court, the Federal Court Rules require the Court to sit and transact business at any place in Canada, as close in proximity as may be, for the convenience of the parties. To assist in this obligation, the Registry consists of a principal office in Ottawa and sixteen local offices located across Canada; of these, nine are staffed and operated by Registry employees, and the remaining 7 are co-located and staffed by provincial and territorial court employees through contracts.

A list of the local offices of the Court is provided at Annex B, page 28.

Jurisdiction of the Court

The Federal Court exercises a specialized jurisdiction in areas governed by federal law. For example, the Court exercises jurisdiction in admiralty, intellectual property, proceedings by or against the Crown in right of Canada, and the supervision of numerous federal boards, commissions and tribunals by way of statutory appeal or judicial review. Judges of the Court also determine issues related to national defence and security.

The jurisdiction of the Federal Court, like that of the Exchequer Court, continues to evolve as a response of Parliament to the changing needs of Canadians and embraces a broad range of subject matter. A list of some of the federal statutes under which the Federal Court exercises its jurisdiction appears at Annex C at page 32.

Overall Expenditures in 2001- 2002

The Registry of the Federal Court of Canada carried out its mandate in 2001- 2002 with an operating budget of $37,321,000 and 462 Full-Time Equivalents. The organizational structure and estimated resource allocations are summarized in Figure 1, below.

Figure 1: Organizational Distribution of 2001-02 Actual Expenditures

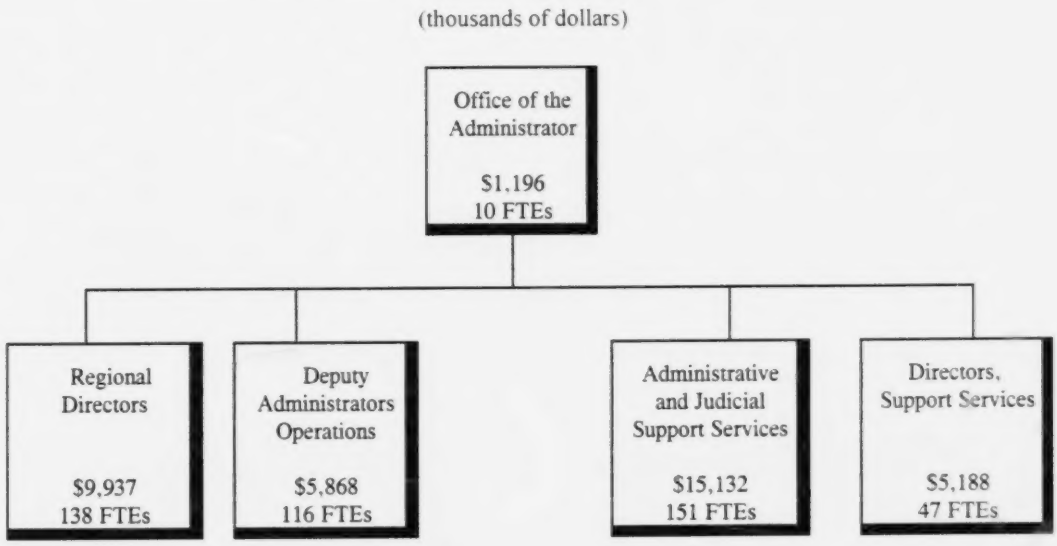

Section III: Mandate, Mission and Objectives

Mandate

The Registry derives its authority from the *Federal Court Act*, and is mandated as the repository for the filing and issuing of documents on all cases brought before the Court, in accordance with the *Federal Court Rules*, the *Federal Court Immigration Rules*, or the *Court Martial Appeal Court Rules*. All matters between judges, litigants and legal counsel flow through the Registry.

Under Sections 74 to 76 of *the Judges Act*, the Administrator of the Federal Court, as the Deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, is also accountable for ensuring proper resourcing of the Program.

Section 3 of the *Federal Court Act*, R.S.C. 1985, c. F-7, establishes the Federal Court of Canada as *"a superior court of record having civil and criminal jurisdiction for the better administration of the laws of Canada"*. The Court has jurisdiction over cases by and against the Crown, appeals under numerous federal statutes, disputes in various commercial matters including admiralty and intellectual property; and the authority to review decisions of federal boards, tribunals and commissions, including decisions of the Immigration and Refugee Board. The Federal Court of Canada determines issues of federal law transcending provincial boundaries. A list of the statutes administered by the Federal Court can be found in the "*Additional Information*" section later in this report.

Judges of the Federal Court are also members of the Court Martial Appeal Court of Canada established by the *National Defence Act* (R.S.C. 1985, c. N-5). Section 234 establishes the Court Martial Appeal Court of Canada and Section 236 provides that the officers of the Registry of the Federal Court of Canada are *ex officio* officers of the Registry of the Court Martial Appeal Court of Canada.

Mission

To provide the Court and litigants with the administrative services necessary for fair and prompt resolution of cases.

Recognizing the importance of justice and the rule of law in our society, the Registry is dedicated to:

- Discharging our mandate throughout Canada as a national organization of trained and knowledgeable people, as developed in consultation with the judiciary.

- The operation of Registry offices established with regional input to render uniform services and standards throughout the country. Regional Directors are responsible for the delivery of all services within their regions.

- Appropriate facilities enabling the Court to manage and adjudicate cases uniformly across Canada under the Rules. Public areas of our facilities are safe and efficient, in keeping with our standards of quality service.

- Service to the public and to the Court improved through continuing development of systems that streamline the management of information.

- Mutual respect between the judiciary and court administrators for the part each plays in the administration of justice.

- Common values and commitment to quality service standards.

Objectives

Under the *Federal Court Act* and the Rules of the Court, the Registry's **program objective** is *to support the Federal Court of Canada in providing a court of law, equity and admiralty for the better administration of the laws of Canada.*

The Registry's **strategic objective** is *to ensure that all persons have effective access to justice, including the opportunity to resolve disputes without undue cost, hardship, delay or inconvenience, through heightened responsiveness and appropriateness in the management of valuable resources.*

Organization

Reporting to the Administrator, pending the outcome of proposed changes affecting the Registry, are:

- the **Deputy Administrator**, responsible for Trial Division, Appeal Division, the Court Martial Appeal Court and judicial support activities, financial administration and security services;
- the Deputy Administrator, Human Resources;
- the Director, Administrative and Judicial Services;
- the Senior Director, Finance;
- the Director, Informatics Services; and,
- the Manager, Real Property Services.

Appeal Division processes appeals and applications for judicial review, and assists the Court of Appeal in all proceedings and hearings. The unit produces reports, case and appeal books as required by the Rules of the Court.

Trial Division processes legal documents in the jurisdictional areas of Admiralty, Access to Information and Privacy, Crown, Immigration, Intellectual Property and Tax. Division staff support the Court in all proceedings and hearings

Complementing the Principal Office in Ottawa, the Registry operates the following sixteen **local offices** where a party to any proceeding may file documents, request the issuance of writs or otherwise do business with the Court in either official language:

ATLANTIC REGION:
Fredericton and Saint John,* NB; Halifax, NS; Charlottetown,* PE; and St. John's,* NF

QUEBEC REGION:
Montreal and Quebec City

ONTARIO REGION:
Toronto

WESTERN REGION:
Vancouver, BC; Winnipeg, MB; Regina,* and Saskatoon,* SK; Edmonton, and Calgary, AB; Whitehorse,* Y; and Yellowknife,* NT

** Offices staffed by provincial or territorial court employees through contracts.*

Documents pertaining to Federal Court cases may be filed in any office of the Registry. Originals of all documents are held in the principal office with certified copies being maintained in the local office which is most convenient for the parties to the action.

Law Clerks

A developmental program is operated in judicial services enabling law clerks to gain experience in Court processes by providing research assistance to judges. Law clerks are recent graduates of Canadian law schools whose participation in this program is recognized as satisfying all or part of the articling requirements of the provincial law associations. Since the inception of the program in 1984, over 150 law clerks have worked or articled with the Court.

Business Line

Under the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) approved by Treasury Board, the Registry continues to appear in Estimates as a single business line, Registry Services. The Registry's activities and resources are streamed into two service lines:

(i) Operations: providing services to litigants, their counsel and the judges of the Court, such as library services, case scheduling and courtroom operations; providing information on rules of practice, court directives and procedures; processing documents filed by or issued to litigants, and recording all proceedings; and issuing legal instruments to enforce decisions made by the Court and other federal agencies, such as the Canada Labour Relations Board and the Canadian Human Rights Tribunal.

The **Operations** service line focuses on two strategic priorities:

- *ensuring that all persons have the opportunity to resolve disputes without hardship, delay or inconvenience*, accountability for specific aspects of which is assigned to **Deputy Administrators** and Regional Directors;

- *improving the level and efficiency of services to the Court and its clients through the application of technology*. The Deputy Administrators, Regional Directors and Directors are accountable for specific assignments under this objective.

(ii) Corporate Services: providing internal staff support to the Registry in finance, administration, human resources, official languages, facilities management, security, and management information processing.

The **Corporate Services** service line focuses on two strategic priorities:

- *providing the best possible decision-making environment for the Court*; and
- *improving the level and efficiency of services to the Court and its clients through the application of technology*.

As deputy head, the **Administrator of the Court** is accountable for results at the business-line level, and delegates certain specific aspects of them to Deputy Administrators, Regional Directors and Directors in carrying out the Strategic Priority "ensuring that all persons have effective access to the Court".

Section IV: Performance Accomplishments

The *Federal Court Rules, 1998*, came into effect on April 25, 1998, launching the changeover to case management. This, in turn, required the adoption of entirely new procedures and processes, each of which having a direct bearing on the number of dispositions and the time required to complete cases; for example, pre-trial conferences, dispute resolution conferences and case management conferences. These new activities would not have been measurable had we continued to utilize such traditional performance indicators as "Matters Heard in Court", "Days in Court", "Documents Issued", or "Letters Issued". Clearly, the majority of our traditional performance indicators were rendered irrelevant, and new indicators are required.

The Registry has discontinued the use of "Documents Issued" and "Letters Issued" in favour of new information on alternate dispute resolution processes. Time standards set in the *Federal Court Rules, 1998* are consistent with targeted time standards for superior trial and appeal courts approved as a statement of goals for the pace of litigation by the Canadian Judicial Council, as follows: *"90% of all civil cases should be settled, tried and or otherwise concluded within six months of filing of readiness and 12 months of the date of case filing."* We are also introducing indicators of our performance in terms of overall volume and pace of litigation, and changes in the inventory of proceedings pending.

The table on page 6 above displays some significant productivity improvements in the Registry's services.

Trends in the types and volume of the case workload of the Court

Court of Appeal

Inventory: There were 1,046 proceedings pending in the Court of Appeal on December 31, 2000. During 2001, 739 proceedings were added, while the Court disposed of 827 proceedings. There were thus 958 proceedings pending at the end of 2001, or an 8.4% overall reduction of the inventory.

Types of Cases: As of December 31, 2001, the inventory comprised 345 appeals from the Trial Division, 440 applications for judicial review, and 173 statutory appeals.

Trial Division

Proceedings in the Trial Division comprise two major categories: litigation and administrative proceedings. Litigation forms the main workload, in two broad categories: Non-Immigration and Immigration. Administrative proceedings arise from a number of federal statutes which provide for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals giving them the same force and effect as judgments of the Federal Court - Trial Division.

Litigation Inventory: On December 31, 2000, there were 5,876 proceedings pending in Trial Division. During the year, 7,778 proceedings were added, and Trial Division disposed of 8,045, leaving 5,609 proceedings pending on December 31, 2001, a reduction of 4.5% overall. The Non-Immigration component of the 2000 pending inventory was 3,223, or 54.8% of the total; this component fell to 3,058, or 54.5% of the total, by December 31, 2001.

Types of Cases: On December 31, 2001, the pending inventory had the following profile:

• Admiralty	484	8.7%
• Aboriginal Law	272	4.8%
• Crown Litigation	662	11.8%
• Judicial Review	604	10.8%
• Intellectual Property	797	14.2%
• Statutory Appeals and Applications	211	3.8%
• Patented Medicines Regulations	28	0.5%
• Immigration	2,551	45.4%

Administrative Proceedings: Provision is made in federal statutes for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals in the Federal Court (Trial Division). Once deposited with the Registry, these "administrative proceedings" have the force and effect of a judgment of this Court. As these proceedings are dealt with principally by the Registry, they do not form part of the Court's inventory.

Administrative proceedings began an upward trend in 1991 with the institution of 8,610 cases. By 2000, the volume had increased to 17,039, and then again to 20,271 in 2001.

Level of client satisfaction with services in terms of agreed standards

Rule 3 requires that the *Federal Court Rules, 1998* "be interpreted and applied so as to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits". The Registry provides the support necessary for the resolution of court proceedings and the enforcement of decisions. The Registry strives to ensure that all persons have access to justice without undue hardship, delay or inconvenience.

The pace of litigation in the Court:

Court of Appeal: In 2001, the median time for all proceedings from commencement to judgment was 17.0 months, down considerably from 21.5 months in 1994, the first year measured.

Trial Division: Of Non-Immigration dispositions recorded in 1999, approximately 18% were concluded by settlement, discontinuance or dismissal within 12 months of commencement, and 43% concluded by final judgment after a full hearing. At the end of 2001, 21% concluded by settlement, discontinuance or dismissal, and 51% by final judgment after a full hearing, within 12 months of commencement.

In Immigration proceedings where leave is granted, or Immigration proceedings for which leave is not required, 51.5% were concluded within 12 months of commencement in 2001. This percentage increased to 85.5% within 18 months of commencement, and 98.7% within 24 months of commencement.

Timely, Orderly Case Management and Support Services

Human Resources Management: During the past year, the focus of the Human Resources Management agenda was on recruitment and retention of employees for the organization's long-term needs. The demographic profile of the Registry mirrors that of the Public Service at large. As an element of this agenda, we have developed a Registry Officer Development Program for our key operational positions. The program consists of 16 modules and provides cross-training and hands-on experience in every facet of Registry operations. Of 19 staff enrolled in the program in 2001, 15 have graduated and are now qualified at the working level. We also actively participated in the Management Trainee and PE Development programs, and the Federal Student Work Employment Program.

Continuing a long-standing tradition, recent graduates of law schools in Canada were invited to apply for one-year assignments as law clerks to judges of the Court. During 2001, there were 33 law clerks employed at the Court, preparing case summaries, researching questions of law and preparing detailed memoranda of facts and legal issues as instructed by the judges to whom they were assigned.

As one means of ensuring an adequate pool of post-secondary graduates, the Registry has established agreements with a number of community colleges across the country, where we offer a training module on registry operations.

Following our commitment to provide a continuous learning environment, the Registry developed a Learning Policy, overseen by the Learning and Development Committee. A Learning Needs Analysis was initiated across the organization, aimed at providing each indeterminate employee with a personal learning plan.

Staff Relations information sessions were offered to managers, and harassment sensitization sessions were developed for presentation to all employees, a project continuing in 2002.

Following the decision to adopt HRIS as our Human Resources Information Management System, a major effort went into configuring the system and transferring data from its predecessor. The two systems will run in parallel until the official launch of HRIS late in 2002.

Modernization efforts and the impending consolidation of the administrative services of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada put significant work pressure on the Human Resources branch.

From a strategic viewpoint, in addition to the forthcoming consolidation, the Registry is exploring special measures to respond to concerns for succession planning, and the training, retention and well-being of our employees.

Official Languages: The *Official Languages Act* directs the Federal Court of Canada to operate as a bilingual institution, as follows:

• *Sec.15. (1) Every federal court has, in any proceedings before it, the duty to ensure that any person giving evidence before it may be heard in the official language of his choice, and that in being so heard the person will not be placed at a disadvantage by not being heard in the other official language.*

• *(2) Every federal court has, in any proceedings conducted before it, the duty to ensure that, at the request of any party to the proceedings, facilities are made available for the simultaneous interpretation of the proceedings, including the evidence given and taken, from one official language into the other...*

• *Sec. 20. (1) Any final decision, order or judgment, including any reasons given therefore, issued by any federal court shall be made available simultaneously in both official languages where*

(a) the decision, order or judgment determines a question of law of general public interest or importance; or

(b) the proceedings leading to its issuance were conducted in whole or in part in both official languages...

Since responsibility for the costs of Translation Service was decentralized several years ago, the growth in demand from the Court has grown to far exceed the funds provided: Reasons for Judgment in Trial Division alone have increased translation costs by more than 50%. Further increased costs are expected when an additional 15 new judges are appointed. The Registry's translation expenditures have increased from $56,225 in 1994 to $1,480,305 in 2001-2002.

In this context, the availability of simultaneous translation for all court hearings is a matter of national concern, not for the judges alone but for litigants and the public as well. Reasons and judgments must be made available in both official languages, and there is increased interest in the availability of simultaneous translation for meetings.

On a related matter, the Registry is grappling with the requirement for all executive staff to meet prescribed proficiency levels in their second languages by April 2003. This is untimely for the Registry as we are now in the early stages of preparing for the consolidation of administrative services with our counterparts in the Registry of the Tax Court of Canada.

Universal Classification Standard (UCS): The writing and evaluation of all staff positions in the UCS format was completed. This required the training of more than 70 managers and a significant investment of time and effort.

Equitable Public Access to all Proceedings, Decisions and Records of the Court

Video-conferencing and Teleconferencing: In 1996, the Registry introduced pilot procedures by which parties may request that motions, case scheduling conferences, pre-trial conferences or other conference hearings proceed by way of video-conference. The objectives of offering video-conferencing facilities to litigants are:

i) to provide an alternative means of access to Court hearings to facilitate the advancement of cases, including access on urgent matters and across long distances; and,

ii) to save costs in time and travel for litigants, judges and Registry staff.

Teleconferencing is another service available for hearings. It provides expedient and inexpensive access to the Court and, as such is often utilized by litigants and their legal representatives for its convenience. A total of 1,028 teleconferences were conducted in 2001.

On-Line Decisions Database: In 2001, the Registry assumed responsibility for the Federal Court of Canada On-Line decisions database, formerly maintained by the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs. This database is now accessible directly from the Federal Court's website at http://www.fct-cf.gc.ca. Assuming this responsibility has dramatically decreased the time taken to have decisions posted, and has fostered improved communication with those using the database. The Registry continues to investigate methods for improving this service.

Network Switches: In preparation for electronic filing and other information technology initiatives, Informatics Services acquired new networking equipment to augment bandwidth at each Registry location. Deployment of this equipment commenced, and will continue through 2002.

Case Management: Incorporated in the *Federal Court Rules, 1998*, case management is the coordination of Court processes and resources to move cases in a timely manner from commencement to disposition, regardless of the type of proceeding. It involves active supervision by the Court of the progress of cases, and introduces new supervisory activities such as status reviews, dispute resolution services, trial management conferences and specially managed proceedings.

For this purpose, the Registry uses an integrated system of advanced technological components and support services which combine to provide comprehensive, automated case management. The components include a computerized case inventory (referred to as the Delay Reduction Programme, or DRP), which measures and reports on elapsed time between events in the litigation process; an automated case scheduling system for assignment of cases, judges, court facilities and personnel; an automated docket recording system, which can accommodate non-automated records; teleconference and video-conference facilities; remote filing by fax; a statistical retrieval package and electronic communication software. These integrated elements enable the Court to meet its goals and objectives of case management, and assist the Registry in optimizing limited resources to meet increasing demand for services.

Electronic Filing: The Registry continued its efforts towards the creation or adoption of standards to facilitate electronic filing into the Court. As part of a Government-on-Line (GOL) Pathfinder project, an Electronic Filing Project Advisory Committee (EPAC) was established. In May 2001, a conference was held for EPAC members with speakers from across North America. The conference was intended to bring into focus what the Federal Court was attempting to accomplish, and to enlighten committee members by showcasing a number of initiatives currently under way elsewhere. Over 70 individuals representing 32 organizations attended the conference, which was successful in meeting its goals.

This project has garnered considerable interest from vendors, other courts, boards, tribunals and commissions, the Bar and the provinces.

A web site was created to explain the purpose of EPAC and the Federal Court's project, and to act as a resource for EPAC members, at: http://epac.fct-cf.gc.ca.

System Upgrades: During 2001, the Registry upgraded a number of systems, including:

- Groupware: from GroupWise 4.1 to GroupWise 5.5, making it easier for judges and staff to connect to their mail boxes from regional offices, and to access via the internet from anywhere in the world.

- Human Resource Information System: as noted elsewhere in this Performance Report, the new HRIS system is replacing HRMIS, to provide better reporting capabilities, increased access to information and tools. HRIS is supported by an organization that is funded by Treasury Board.

- Salary Management System (SMS): replacing an antiquated HR Planner, SMS provides better reporting facilities and allows greater access to information and tools.

- FreeBalance Financial Management System (FMS): this government approved system underwent a number of upgrades in 2001 to ensure compliance with the government's Financial Information Strategy (FIS).

Ottawa Principal Office: The need for suitable accommodations for the Court in Ottawa has been an increasingly pressing issue as growth in the organization continued to crowd existing accommodations. Judges of the Appeal and Trial Divisions have their offices in separate buildings, and staff must work from pockets of accommodations in several different locations.

Plans for a building to house the Federal Court received preliminary project approval from Treasury Board in 1990. Public Works and Government Services Canada studied options to accommodate the Federal court in one location in Ottawa.

On May 8, 2002, the Minister of Justice and Attorney General of Canada, and the Minister of PWGSC and Receiver General for Canada announced the government's approval of the Federal Judicial Building, to be situated in St. Laurent Square, west of the Supreme Court Building. With the adoption of the *Courts Administration Service Act*, the proposed building will house the Federal Court of Canada, the Court Martial Appeal Court and the Tax Court of Canada, and their respective registries.

Toronto Local Office: The determination of long-term requirements continues with assistance from PWGSC to evaluate market conditions for accommodations in downtown Toronto, and to provide solutions for meeting the Court's requirements in anticipation of the expiry of the present lease.

Security: The Court and Registry initiated a review of the degree of security required to meet threats and risks posed by changes in the Court's mandate occasioned by the *Anti-terrorism Act* and other legislation, and to implement the revised Government Security Policy (GSP). To provide the necessary level of readiness and protection for judges and staff, a professional security program is presently in development.

The Court and its Registry are also designated as an Emergency Preparedness Centre (EPC). Consequently, the Federal Court of Canada must continue to perform its judicial duties in the event of an emergency.

Section V: Financial Management

Treasury Board, together with Public Works and Government Services Canada (PWGSC), developed a government-wide Financial Information Strategy (FIS) based on the adoption of full accrual accounting. The Registry complied with the April 1, 2001 deadline which was imposed. Financial services staff identified and ensured FIS related training was provided to managers and staff. Connectivity to all PWGSC accounting systems was tested and implemented for April 1, 2001. Since this date, electronic compatibility difficulties in production mode were identified and corrected and trial balances were submitted successfully each month.

In addition to the changes to the Financial Management System, a fully automated Salary Management System was adopted and implemented.

Details of the programmes and financial performance of the Registry are published in the Main Estimates tabled in Parliament. Copies of Estimates are available from the Canada Communications Group or from Associated Bookstores.

Section VI: Additional Information

Annex A: Financial Tables

Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote	Federal Court of Canada	2001-2002 Planned Spending	Total Authorities[1]	Actual Spending
Vote 30	Program expenditures	30.2	37.7	37.3
(S)	Contribution to employee benefit plans	4	4.1	4.1
Total Department		**34.2**	**41.8**	**41.4**

1. Main Estimates plus supplementary estimates plus other authorities.

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending ($ millions)

Registry Operations	2001-2002 Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
FTEs	**468**	**468**	**462**
Operating	34.2	41.8	41.4
Capital	----	---	----
Grants & Contributions	—	—	---
Total Gross Expenditures	**34.2**	**41.8**	**41.4**
Less: Respendable Revenues	—	—	---
Total Net Expenditures	**34.2**	**41.8**	**41.4**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	-4.7	-4.7	-3.5
Cost of services provided by other departments	11.8	11.8	5.9
Net Cost of the Program	**41.3**	**48.9**	**43.8**

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Registry Planned versus Actual Spending by Business Line (S millions)

			2001-2002		
	Actual 1999-00	Actual 2000-01	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Federal Court of Canada	33.9	35.3	34.2	41.8	41.4
Total	**33.9**	**35.3**	**34.2**	**41.8**	**41.4**

Table 5: Revenues (S millions)

			2001-2002		
Respendable Revenues	Actual 1999-00	Actual 2000-01	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Federal Court of Canada	---	---	---	---	---
Unplanned	---	---	---	---	---
Total Respendable Revenues	---	---	---	---	---
Non-Respendable Revenues					
Federal Court of Canada	101.4	6.1	4.7	4.7	3.5
Unplanned	---	---	---	---	---
Total Non-Respendable Revenues	**101.4**	**6.1**	**4.7**	**4.7**	**3.5**
Total Revenues	**101.4**	**6.1**	**4.7**	**4.7**	**3.5**

Annex B: Contacts for Further Information

Principal Office
434 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H9

General Enquiries
Pierrette Brunet
Executive Assistant to the Administrator
(613) 995-6719 Facsimile: (613) 941-6197

Administrative and Judicial Services
Pat Levac, Director
(613) 995-4697 Facsimile: (613) 941-6197

Senior Director, Finance
Evelyn Burke
(613) 995-4789

Informatics and Telecommunications
Gary Pinder, Director
(613) 992-1584

Operations
Pierre R. Gaudet
Deputy Administrator
(613) 992-8177

Human Resources
Francine Cousineau, A/Director
(613) 995-4453

Real Property Services
James Strader, Manager
(613) 995-4529

Local Offices

ALBERTA - Calgary
Dan Buell, District Administrator
3rd Floor, 635 Eighth Avenue S.W.
T2P 3M3
(403) 292-5920 Facsimile: (403) 292-5329

ALBERTA - Edmonton
Michael D. Holt, A/District Administrator
Tower 1, Suite 530, P.O. Box 51
10060 Jasper Avenue T5J 3R8
(780) 495-4651 Facsimile: (780) 495-4681

BRITISH COLUMBIA - Vancouver
Gail M^ac^Iver, Regional Director
P.O. Box 10065
701 West Georgia Street V7Y 1B6
(604) 666-3232 Facsimile: (604) 666-8181

MANITOBA - Winnipeg
Terry Johnston, District Administrator
4th Floor, 363 Broadway Street R3C 3N9
(204) 983-2509 Facsimile: (204) 983-7636

NEW BRUNSWICK - Fredericton
Willa Doyle, District Administrator
Suite 100, 82 Westmorland Street E3B 3L3
(506) 452-3016 Facsimile: (506) 452-3584

NOVA SCOTIA - Halifax
François Pilon, District Administrator
Suite 1702, 1801 Hollis Street B3J 3N4
(902) 426-3282 Facsimile: (902) 426-5514

ONTARIO - Toronto
Rita Bezuhly, Regional Director
7th Floor, 330 University Avenue M5G 1R7
(416) 973-3356 Facsimile: (416) 954-0647

QUÉBEC - Montréal
Monique Giroux, Regional Director
30 McGill Street H2Y 3Z7
(514) 283-4820 Facsimile: (514) 283-6004

QUÉBEC - Québec
Diane Perrier, District Administrator
Room 500A, Palais de Justice
300 Jean Lesage Blvd. G1K 8K6
(418) 648-4920 Facsimile: (418) 648-4051

OFFICES STAFFED BY PROVINCIAL AND TERRITORIAL COURT EMPLOYEES

NEW BRUNSWICK - St. John
Registry Officers:
Edward Andrew Joas
Mary Kathleen Tobin
Room 413, 110 Charlotte Street E2L 2J4
(506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - St. John's
Louise King, District Administrator
P.O. Box 937, The Court House
Duckworth Street A1C 5M3
(709) 772-2884 Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES and NUNAVUT TERRITORY - Yellowknife
Robin Anne Mould, District Administrator
P.O. Box 1320
4905, 49th Street X1A 2L9
(867) 873-2044 Facsimile: (867) 873-0291

PRINCE EDWARD ISLAND - Charlottetown
E. Dorothy Kitson, District Administrator
Sir Henry Louis Davies Law Courts
P.O. Box 2200, 42 Water Street C1A 7N8
(902) 368-0179 Facsimile: (902) 368-0266

SASKATCHEWAN - Regina
Gordon K. Dauncey, A/District Administrator
Court House, 2425 Victoria Avenue
S4P 3V7
(306) 780-5268 Facsimile: (306) 780-6990

SASKATCHEWAN - Saskatoon
Dennis Berezowsky, District Administrator
520 Spadina Crescent East S7K 2H6
(306) 975-4509 Facsimile: (306) 975-4818

YUKON TERRITORY - Whitehorse
Paul Cowan, A/District Administrator
2134 Second Avenue Y1A 5H6
(867) 667-5441 Facsimile: (867) 393-6212

Annex C: Some Statutes Under Which the Federal Court of Canada Exercises Jurisdiction

Access to Information Act
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act
Anti-Personnel Mines Convention Implementation Act
Anti-terrorism Act
Atomic Energy Control Act
Bank Act
Bankruptcy and Insolvency Act
Broadcasting Act
Budget Implementation Act, 1998
Canada Agricultural Products Act
Canada Deposit Insurance Corporation Act
Canada Elections Act
Canada Evidence Act
Canada Grain Act
Canada Labour Code
Canada Lands Surveyors Act
Canada Marine Act
Canada Oil and Gas 0perations Act
Canada Pension Plan
Canada Petroleum Resources Act
Canada Shipping Act
Canada Transportation Act
Canadian Environmental Protection Act
Canadian Human Rights Act
Canadian International Trade Tribunal Act
Canadian National Railways Act
Canadian Ownership and Control Determination Act
Canadian Security Intelligence Service Act
Canadian Space Agency Act
Cape Breton Development Corporation Act
Charities Registration (Security Information) Act
Citizenship Act
Civil International Space Station Agreement Implementation Act
Coasting Trade Act
Commercial Arbitration Act
Competition Act
Competition Tribunal Act
Cooperative Credit Associations Act
Copyright Act

Corrections and Conditional Release Act
Criminal Code
Crown Liability and Proceedings Act
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Defence Production Act
Department of Human Resources Development Act
Divorce Act
Dominion Water Power Act
Emergencies Act
Employment Equity Act
Employment Insurance Act
Energy Supplies Emergency Act
Escheats Act
Excise Act
Excise Tax Act
Expropriation Act
Farm Credit Canada Act
Financial Consumer Agency of Canada Act
First Nations Land Management Act
Fisheries Act
Foreign Enlistment Act
Foreign Publishers Advertising Services Act
Hazardous Materials Information Review Act
Immigration Act
Income Tax Act
Indian Act
Industrial Design Act
Insurance Companies Act
Integrated Circuit Topography Act
International Boundary Waters Treaty Act
International Sale of Goods Contracts Convention Act
Labour Adjustment Benefits Act
Marine Liability Act
Motor Vehicle Safety Act
National Energy Board Act
North American Free Trade Agreement Implementation Act
Northern Pipeline Act
Northwest Territories Waters Act
Nuclear Safety and Control Act
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act
Official Languages Act

Patent Act
Payment Clearing and Settlement Act
Pension Benefits Standards Act
Personal Information Protection and Electronic Documents Act
Petroleum and Gas Revenue Tax Act
Plant Breeders' Rights Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act
Proceeds of Crime (Money Laundering) Act
Public Servants Inventions Act
Public Service Employment Act
Radiocommunication Act
Railway Safety Act
Royal Canadian Mounted Police Act
Special Import Measures Act
Status of the Artist Act
Supreme Court Act
Tax Court of Canada Act
Telecommunications Act
Timber Marking Act
Trade Marks Act
Trust and Loan Companies Act
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act
Yukon Surface Tights Board Act
Yukon Waters Act

Index

Access to the Court 14, 19
Business Line Description 14
Case Management 1, 6, 8, 15, 20
Client Satisfaction 16
Employment Equity 3, 31
Financial Information Strategy 21, 23
Financial Management 21, 23
Legislation Administered by the Court 30, 31, 32
Mandate, Mission and Objectives 11, 12
Official Languages 2, 14, 18, 19, 31
Performance Accomplishments 15
Performance Environment 5
Registry Contacts 27, 28, 29
Registry Organization 2, 5, 9, 11, 12, 13
Rules of the Court 6, 12, 13
Trends in the types and volume of the case workload of the Court 15
Universal Classification Standards (UCS) 19
Web Site 21

BUDGET DES DÉPENSES

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/65-2002
ISBN 0-660-62144-4

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Greffe de la Cour fédérale du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2002

Martin Cauchon
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

Table des matières

Section I : **Message de l'administrateur** 1

Section II : **Milieu opérationnel** 5

Section III : **Mandat, mission et objectifs** 11

Section IV : **Réalisations en matière de rendement** 17

Section V : **Gestion financière** 25

Section VI : **Autres renseignements** 27

Annexe A : Tableaux financiers 27

Annexe B : Personnes ressources 29

Annexe C : Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence 32

Index 35

Section I : Message de l'administrateur

Il me fait plaisir de présenter le rapport sur le rendement du Greffe de la Cour fédérale du Canada pour la période se terminant le 31 mars 2002.

De toute évidence, ceci sera probablement le dernier *rapport sur le rendement* du Greffe de la Cour fédérale du Canada car la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* a été sanctionnée le 27 mars 2002. Cette loi porte sur la consolidation des services administratifs de la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt. Ainsi, en coopération avec nos collègues de la Cour canadienne de l'impôt, nous préparons l'amalgamation de nos opérations et installations en une nouvelle organisation c'est-à-dire le Service administratif des tribunaux.

Il va sans dire que des économies de taille ont été réalisées par le moyen de la consolidation des locaux de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt à Vancouver. Nous voyons le potentiel de réaliser de grandes économies à Toronto, Montréal et Ottawa à mesure que le processus continue. Le 8 mai 2002 le ministre de la Justice et solliciteur général du Canada, l'honorable Martin Cauchon, et le ministre des Travaux publics et receveur général du Canada, l'honorable Don Boudria, ont annoncé la construction d'un édifice pour la magistrature fédérale afin d'accommoder les juges de la Cour fédérale d'appel, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt ainsi que les services administratifs des tribunaux.

Il convient de noter qu'il y a eu d'autres projets réalisés par le Greffe de la Cour fédérale du Canada tel l'importante hausse de productivité et le développement, implémentation ainsi que les améliorations continues au système de gestion des dossiers de la Cour. Suite à la recommandation du vérificateur général dans son « Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt », le Greffe de la Cour fédérale du Canada donne une grande priorité au dépôt et classement des documents électroniques, et la mise en oeuvre d'autres technologies. Le Greffe a poursuivi ses efforts en vue de créer ou d'adopter des normes destinées à faciliter le dépôt électronique de documents à la Cour par le Comité consultatif du projet de dépôt électronique (CCPDE). (Veuillez vous référer à la section Dépôt électronique, page 23) De plus, le Greffe vise à offrir un service d'excellence à tous ses clients par ses engagements aux initiatives de développements des ressources humaines tel le Programme de formation des agents du Greffe (PFAG) et son projet d'analyse des besoins en matière d'apprentissage. (Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section Gestion des ressources humaines, pages 19-20).

La nouvelle organisation fait face à d'importantes questions qui doivent être résolues. Non la moindre est le débat au sujet du nombre approprié de salles de cour nécessaires afin de permettre que tous les dossiers procèdent dans les délais prescrits et de façon ordonnée. Nos soucis d'installations sont aggravés lorsque nous considérons le coût potentiel de modifier nos salles de cour afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. (Pour une discussion de ces questions, veuillez vous référer à la section « Locaux » à la page 7) Le coût du service de traduction nécessaire à l'émission de décisions de la Cour dans les deux langues officielles est devenu un grand fardeau pour le Greffe. (Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section « Utilisation excessive des ressources disponibles » aux pages 6-7 et à la section « Langues officielles », pages 20-21).

Le présent rapport fait le bilan de nos réalisations au cours de l'exercice 2001-2002 en regard de nos plans et engagements passés. Notre but est de fournir un environnement le plus favorable à la prise de décisions et d'améliorer nos services aux juges et aux usagers.

De façon générale, nous avons eu une bonne année en 2001-2002. Avant d'aborder en détail la question du rendement du Greffe, j'en profite pour exposer brièvement quelques facteurs sur lesquels repose l'évaluation de notre travail.

❖ Nous croyons que le Greffe permet à la Cour de servir la justice en offrant aux citoyens un service complet de résolution de conflits. Le Greffe est engagé à fournir le support judiciaire, administratif et technologique ainsi que les installations nécessaires afin de permettre à la Cour fédérale, qui est une Cour itinérante, de s'occuper des affaires qui lui sont soumises à tout endroit au Canada et ainsi répondre aux besoins de proximité des parties en cause. Afin d'assurer l'accessibilité à tous les citoyens, les bureaux locaux à travers le Canada sont essentiels.

❖ Nous nous assurons d'être en mesure d'aider la Cour et les parties à résoudre les conflits de façon équitable et efficace. Les personnes qui ont transigé avec le Greffe de la Cour, tels les plaideurs, les témoins et les parties à une instance, estiment justes et équitables le traitement qu'elle leur réserve. Les usagers réguliers tels les employés de la Cour ou les procureurs sont en mesure d'accomplir leur travail avec aisance et convenance.

❖ On notera que les juges et le personnel de la Cour traitent les plaideurs avec beaucoup de courtoisie et de respect.

❖ Nous faisons tous nos efforts pour rendre nos locaux sécuritaires, accessibles et faciles à utiliser.

❖ Les frais exigés pour l'accès aux actes de procédure et aux dossiers - qu'ils soient mesurés en argent, en temps ou en procédure à suivre - sont raisonnables, justes et abordables. Les citoyens témoignent que l'accessibilité aux services de la Cour n'est pas entravée par les coûts ni par la complexité des procédures.

❖ Les dossiers de toutes les décisions et actions sont à jour et correctement archivés.

❖ Le Greffe adopte des pratiques d'emploi équitables et continue à être engagé à créer un milieu de travail propice à l'équité et la diversité.

Ce qui précède n'est qu'une illustration de la façon dont nous nous percevons et envisageons les tâches que nous accomplissons au service des canadiens. Les prochaines pages attesteront des efforts que nous déployons pour servir les canadiens de façon responsable et professionnelle.

Ce fut pour moi, un privilège de servir les cours pendant ces dernières 31 années. Les préparatifs de consolidation vont bon train. J'espère de continuer à servir les cours dans la nouvelle organisation du Service administratif des tribunaux.

Robert Biljan
Administrateur, Cour fédérale du Canada

Section II : Milieu opérationnel

Le présent rapport est organisé de façon à fournir des renseignements clés en matière de rendement propres au milieu de travail du Greffe pour l'exercice 2001-2002. Avant de traiter du rendement, nous exposons ici les grandes lignes de quelques-uns des facteurs et des considérations dont nous avons dû tenir compte cette année.

Le Greffe en transition

Comme l'administrateur a mentionné dans son message, la Cour fédérale du Canada et le Greffe subiront prochainement des changements. Au cours des dernières années, bon nombre de réformes structurelles possibles ont été projetées, débattues et étudiées. Avec l'adoption de plusieurs projets de loi en 2001-2002, comme la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la *Loi antiterroriste* et la *Loi sur le Service administratifs des tribunaux judiciaires*, la mise en œuvre de ces réformes devrait débuter en 2002-2003.

Nous avons commencé les préparatifs en vue de la fusion des services administratifs de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, anciennement des entités distinctes, en une nouvelle organisation qui portera le nom de « Service administratif des tribunaux judiciaires ». La fusion assurera les opérations locales des deux cours partout au Canada. Il y aura des modifications substantielles au chapitre de notre organisation, nos responsabilités et nos procédures. Nous réviserons les normes de service et entreprendrons d'autres démarches lorsque ces changements seront effectués. De façon générale, cette transition s'inscrit dans le contexte de l'amélioration globale des services gouvernementaux.

La Cour en transition

Les responsabilités de la Cour et sa composition subiront également des modifications. En réponse aux inquiétudes croissantes des canadiens en matière de sécurité, le gouvernement a adopté la *Loi antiterroriste* à la fin de 2001. Cette mesure a assujetti l'intervention de la Cour en matière de sécurité à bon nombre de nouvelles exigences. Elle a en outre incité la Cour à mettre à nouveau l'accent, en cas de crise ou de catastrophe d'envergure nationale, sur les préparatifs en cas d'urgence ainsi que la planification de reprise des activités et de continuité en matière de prestation des services gouvernementaux. De plus, la *Loi antiterroriste*, qui a reçu la sanction royale le 18 décembre et qui est entré en vigueur le 24 décembre 2001, a modifié la *Loi sur la Cour fédérale* et par conséquent, a augmenté le nombre de juges à 12 à la Cour d'appel et à 32 à la Section de première instance, mis à part le juge en chef et le juge en chef adjoint. Cette augmentation des juges à la Cour fédérale c'est le premier depuis 1992.

Inquiétudes en matière de sécurité

En 2001-2002, le Greffe a entrepris d'examiner la question de la sécurité des locaux, des opérations et du personnel. Cette étude a démontré les risques potentiels et les lacunes, lesquels nous devons adresser au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Utilisation excessive des ressources disponibles

Les attentes du public, quant au type et niveau des services fournis par les tribunaux en général, ne cessent d'augmenter. Les parties à l'instance veulent que leurs causes soient tranchées plus rapidement et à moindre coût. Des pressions sont exercées de plus en plus pour que les tribunaux offrent de nouveaux services tels; le dépôt électronique et les vidéoconférences. Nous recevons un nombre croissant d'affaires importantes en matière autochtone et, en cas de révocation de citoyenneté, ces cas peuvent durer trois ans ou plus et leur coût est considérablement plus élevé que pour les autres cas.

Simultanément, nous tentons de répondre à la demande croissante de traduction, règlement des litiges et de gestion des instances.

Dans l'ensemble, le budget opérationnel du Greffe est demeuré, pour ainsi dire, statique sauf pour une modeste hausse temporaire dans les dernières deux années. Ayant réussi à absorber le coût des nouveaux services et nouvelles technologies nécessaires pour supporter les règles de la cour, un accroissement du personnel afin de fournir des services aux juges nouvellement nommés, le coût toujours croissant des demandes pour services de traduction pour les auditions et la parution de jugements et, le coût de nos obligations centrales imposées, notre capacité de financer les innovations futures ou de nous acquitter d'obligations externes imposées, est très limitée.

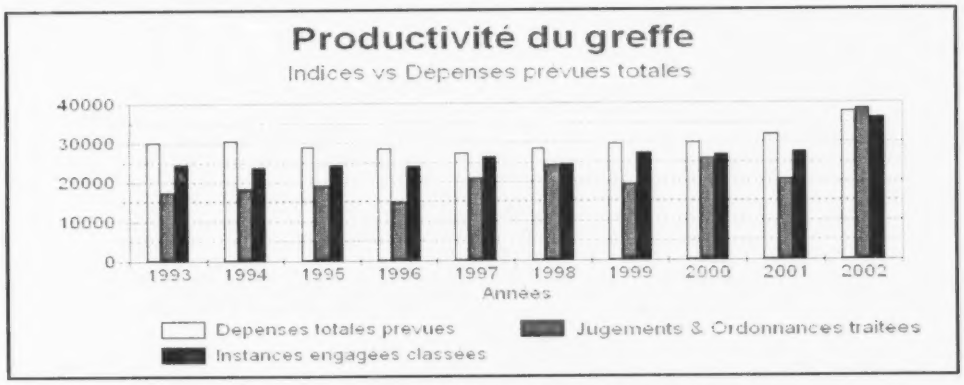

N.B. : Les indices pour la charge de travail 2002 sont à titre de projections.

Au chapitre de l'amélioration de la gestion et de la fonction de contrôleur, le Greffe est aux prises avec de nouvelles mesures imposées par le gouvernement pour 2001-2002, telles que la modernisation de la gestion des ressources humaines, des systèmes et des processus d'information financière, des mesures du rendement.

Locaux

Depuis ses débuts en 1971, le greffe mène ses activités dans la Région de la capitale nationale (RCN) à partir de plusieurs édifices dispersés au centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. Cet éparpillement a des répercussions importantes sur l'efficacité de son fonctionnement.

Le 8 mai 2002, l'honorable Martin Cauchon, Ministre de la justice et Procureur général du Canada, et l'honorable Don Boudria, Ministre des travaux publics et Receveur général du Canada à l'époque, ont annoncé l'approbation par le gouvernement pour procéder à la construction du nouvel édifice de la magistrature fédérale. L'édifice, qui sera situé à l'ouest de l'édifice de la Cour suprême du Canada, dans la place St-Laurent, abritera la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Les services de soutien de ces cours sera consolidé et portera le nom de « Service administratif des tribunaux judiciaires ».

Concernant les besoins des salles de Cour, le standard américain, tel qu'appliqué par les spécialistes à travers l'Amérique du Nord, suggère de planifier des salles de cour additionnelles lorsque le taux d'utilisation atteint les 51%. Normalement, un délais de réalisation de deux à trois ans doit être prévu pour la planification d'une nouvelle salle de Cour.

Au total, les dix salles de cour du bureau de Toronto sont utilisées à plus de 90% de leur disponibilité. Les prévisions du nombre d'auditions indiquent qu'au moins quatre nouvelles salles de cour seront nécessaires d'ici 2005. Similairement, la capacité des salles de cour de la région de la capitale nationale est considérée insuffisante. Depuis 1999, dans les divisions d'appel et de première instance, il y a des ouvertures pour des nouveaux juges. De plus, la modification de la *Loi sur la Cour fédérale* par la *Loi antiterroriste* prévoit un agrandissement pouvant aller jusqu'à 15 nouveaux juges nommés à la Cour fédérale; deux à la Cour d'appel fédérale, une augmentation de 20%, et 13 en première instance, une augmentation de 68.4%. Le besoin pour un nombre accru de salles de cour requises est directement relié à cette augmentation. En outre, un accroissement de la charge de travail en affaires d'immigration et non-immigration a été documenté.

La politique du gouvernement exige que tout effort soit fait afin d'assurer que nos locaux sont sûrs et accessibles. Bien que nos aires de bureau ne soient pas problématiques, les salles de cour posent des problèmes spécifiques. L'espace requis pour une salle de cour peut augmenter de 25% lorsque la salle est dessinée de manière à permettre l'accès aux fauteuils roulants. Nous avions considéré faire une demande aux TPSGC afin que nos salles de cour du bureau de Toronto soient rénovées pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, mais des limitations financières et d'espace nous en ont empêché jusqu'à notre déplacement dans un nouveau local en 2005.

Composition de la Cour

La Cour est formée de deux sections : la Cour d'appel fédérale et la Section de première instance. La Cour est composée du juge en chef, du juge en chef adjoint, de dix juges à la Cour d'appel et de dix-neuf juges à la Section de première instance. La *Loi antiterroriste*, qui a modifié la *Loi sur la Cour fédérale*, a augmenté le nombre de juges à 12 à la Cour d'appel et à 32 à la Section de première instance, mis à part le juge en chef et le juge en chef adjoint.

Elle compte en outre cinq protonotaires (avocats d'une province nommés pour aider la Cour à exécuter efficacement ses tâches). Ces derniers ont notamment compétence pour entendre et trancher la plupart des requêtes interlocutoires présentées à la Cour, en matière de petites créances, de gestion des instances, de conférences préparatoires à l'instruction, de médiation, d'évaluation objective préliminaire et de mini-procès. De plus, la Cour compte des juges plus anciens qui ont opté pour le statut de juge surnuméraire en vertu de la *Loi sur les juges*.

À la demande du juge en chef, le gouverneur en conseil peut aussi, à l'occasion, désigner comme juge suppléant un ancien juge d'une Cour supérieure, de comté ou de district.

En plus de leurs fonctions habituelles, les juges de la Cour doivent consacrer du temps aux travaux d'autres cours et de tribunaux administratifs. Un juge peut ainsi agir à titre de juge-arbitre en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* ou en tant que président ou membre du Tribunal de la concurrence, pour ne donner que ces deux exemples. Les juges des deux sections sont appelés à siéger à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, dont le juge en chef est un juge plus ancien de la Cour d'appel.

Opérations régionales

De par son statut de Cour itinérante, la Cour doit, conformément aux *Règles de la Cour fédérale*, siéger et disposer des affaires en tout lieu au Canada pour agréer le plus possible aux parties. Le Greffe l'aide à s'acquitter de ses obligations de son bureau principal à Ottawa et de ses seize bureaux locaux situés en divers endroits au Canada. Le fonctionnement de neuf de ces bureaux est assuré par les employés du Greffe, tandis que celui des sept autres l'est par le personnel embauché par contrat des cours provinciales et territoriales, dont ils partagent les locaux.

On trouve à l'annexe B, à la page 30, une liste des bureaux locaux de la Cour.

Compétence de la Cour

La Cour fédérale exerce une compétence spécialisée dans des domaines régis par le droit fédéral. Par exemple, la Cour a compétence en matière d'amirauté, de propriété intellectuelle, d'instances mettant en cause Sa Majesté du chef du Canada et de surveillance des nombreux offices fédéraux par voie d'appel ou de contrôle judiciaire prévu par la loi. Les juges de la Cour doivent aussi trancher des questions liées à la défense et à la sécurité nationales.

À l'instar de celle de la Cour de l'Échiquier, la compétence de la Cour fédérale a évolué au gré des lois adoptées par le Parlement en réponse aux besoins changeants des Canadiens et s'étend à un vaste éventail de sujets. À la page 32, l'annexe C contient la liste partielle des lois fédérales en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence.

Total des dépenses pour l'année 2001-2002

En 2001-2002, le Greffe de la Cour fédérale du Canada a exécuté son mandat avec un budget de fonctionnement de 37 321 000 $ et 462 d'équivalents temps plein. La structure de l'organisation et la répartition estimative des ressources sont résumées à la figure 1, ci-dessous.

Figure 1 : Répartition des dépenses réelles par unité organisationnelle pour 2001 - 2002

(En milliers de dollars)

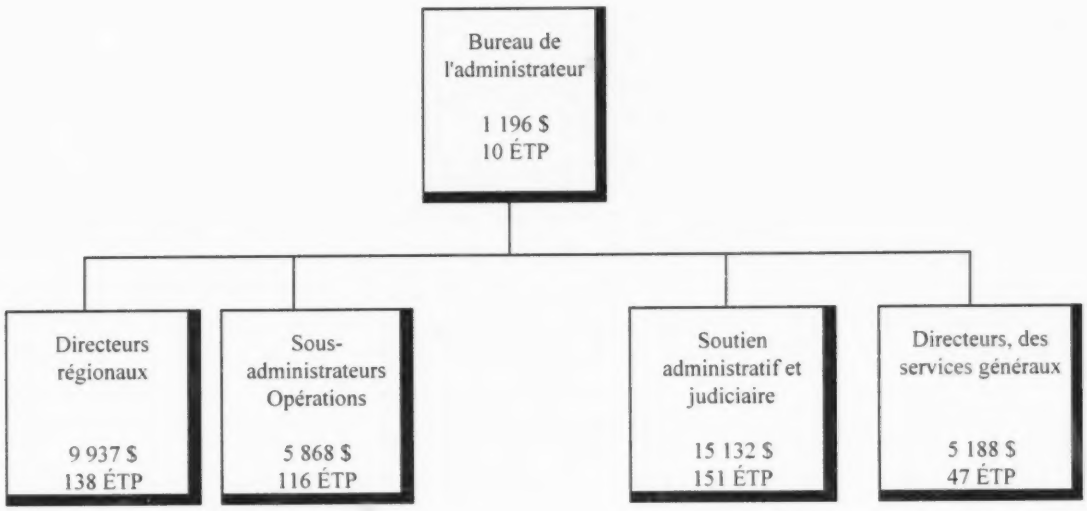

Section III : Mandat, mission et objectifs

Mandat

Investi des pouvoirs que lui confère la *Loi sur la Cour fédérale*, le Greffe est responsable du dépôt et de la délivrance des documents relatifs aux affaires portées devant la Cour, conformément aux *Règles de la Cour fédérale*, aux *Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration* et aux *Règles de pratique et de procédure de la Cour d'appel de la cour martiale*. Toutes les activités et les communications entre les juges, les plaideurs et les avocats passe par le Greffe.

En vertu des articles 74 à 76 de la *Loi sur les juges*, l'administrateur de la Cour fédérale, en qualité de sous-commissaire à la magistrature fédérale, est également tenu de veiller à ce que le Programme soit bien pourvu en ressources.

L'article 3 de la *Loi sur la Cour fédérale*, L.R.C. (1985), ch. F-7, énonce que la Cour fédérale du Canada est « une Cour supérieure d'archives ayant compétence en matière civile et pénale, propre à améliorer l'application du droit canadien ». La Cour peut connaître des instances mettant en cause la Couronne, des appels interjetés en vertu de diverses lois fédérales, des litiges portant sur des questions commerciales, notamment dans les affaires en matière d'amirauté et de propriété intellectuelle et, des décisions émanant d'offices fédéraux, dont celles de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La Cour fédérale du Canada tranche les questions de droit fédéral qui dépassent les limites d'une province. La liste des lois visées par la compétence de la Cour fédérale figure à la section « *Autres renseignements* » plus bas.

Les juges de la Cour fédérale siègent également à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, constituée en vertu de la *Loi sur la défense nationale*, L.R.C. (1985), ch. N-5. L'article 234 crée la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et l'article 236 prévoit que les agents du Greffe de la Cour fédérale du Canada sont d'office les agents du Greffe de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

Mission

Fournir à la Cour et aux plaideurs les services administratifs nécessaires pour assurer le règlement équitable et rapide des litiges.

Reconnaissant l'importance de la justice et la primauté du droit dans notre société, le Greffe s'engage à :

- s'acquitter de son mandat dans l'ensemble du Canada comme organisation nationale composée de personnes formées et compétentes, mise sur pied en consultation avec les juges;

- élaborer les politiques relatives au fonctionnement des bureaux du Greffe avec l'aide des bureaux régionaux, de façon à ce que les services et les normes soient uniformes dans l'ensemble du pays; les directeurs régionaux sont chargés d'assurer la prestation de tous les services dans leurs régions;

- se doter d'installations et de locaux appropriés, afin que la Cour puisse gérer et trancher les affaires de façon uniforme au Canada en vertu des Règles; les aires publiques de ses immeubles sont sécuritaires et fonctionnelles, reflétant ainsi les normes de la Cour sur la qualité du service;

- améliorer les services offerts au public et à la Cour grâce au perfectionnement constant des systèmes d'information qui simplifient la gestion des données;

- promouvoir le respect mutuel des membres de la magistrature et des administrateurs de la Cour, en raison de leur contribution respective à la bonne administration de la justice;

- respecter les valeurs et les normes permettant d'offrir un service de qualité.

Objectifs

En vertu de la *Loi sur la Cour fédérale* et des Règles de la Cour, le Greffe a pour **objectif de programme** d'*aider la Cour fédérale du Canada à maintenir un tribunal de droit, d'équité et d'amirauté propre à améliorer l'application du droit canadien.*

L'objectif stratégique du Greffe est de *veiller, par une gestion efficace et appropriée des précieuses ressources mises à sa disposition, à ce que tous aient efficacement accès à la justice, notamment en ayant la possibilité de faire régler des différends sans que les coûts, les retards, les difficultés ou les inconvénients soient excessifs.*

Organisation

L'organisation provisoire du Greffe, d'ici à ce que certaines propositions de réforme soient mises en application, compte :

- le Sous-administrateur, qui dirige les opérations de la Section de première instance, de la Section d'appel et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et services soutiens judiciaires, les services de sécurité et les services financières;

- la Sous-administratrice responsable des ressources humaines;
- la Directrice, Services administratifs et judiciaires;
- la Conseillère financière principale;
- le Directeur, services informatiques; et
- le Directeur, services immobiliers.

La **Section d'appel** traite les appels et les demandes de contrôle judiciaire et aide la Cour dans toutes les instances et les audiences. L'unité des dossiers d'appel produit les dossiers et les dossiers d'appel exigés par les Règles de la Cour ainsi que les statistiques et les rapports pour la Section.

La **Section de première instance** traite les documents juridiques par l'intermédiaire des unités fonctionnelles de l'amirauté, de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, des instances visant la Couronne, de l'immigration, de la propriété intellectuelle et des litiges en matière d'impôt. Le personnel de la Section aide la Cour dans toutes les instances et les audiences.

Pour appuyer le bureau principal situé à Ottawa, le Greffe possède seize **bureaux locaux** énumérés ci-après, où une partie à toute instance peut déposer des documents, demander la délivrance de brefs ou traiter avec la Cour dans la langue officielle de son choix :

RÉGION DE L'ATLANTIQUE :
Frédéricton et Saint John* (N.B.); Halifax (N.-É.); Charlottetown (I.P.E.); et St. John's (T.-N.)

RÉGION DU QUÉBEC :
Montréal et Québec

RÉGION DE L'ONTARIO :
Toronto

RÉGION DE L'OUEST :
Vancouver (C.-B.); Winnipeg (MB); Régina* et Saskatoon* (SK); Edmonton et Calgary (AB); Whitehorse* (Y); et Yellowknife* (NT)

* *Bureaux dont le personnel se compose d'employés en contrat des tribunaux provinciaux ou territoriaux.*

Les documents relatifs aux affaires portées devant la Cour fédérale peuvent être déposés dans tout bureau du Greffe. Les originaux des documents de la Cour sont conservés au bureau principal, les copies certifiées étant conservées au bureau local qui convient le mieux aux parties à l'instance.

Stagiaires en droit

Un programme de perfectionnement piloté par les services judiciaires permet aux stagiaires en droit d'acquérir de l'expérience au chapitre des procédures judiciaires en faisant de la recherche pour les juges. Les stagiaires sont des nouveaux diplômés de facultés de droit canadiennes. Leur stage est reconnu en totalité ou en partie par les barreaux des provinces. Depuis le début du programme en 1984, la Cour a accueilli plus de 150 stagiaires en droit.

Secteur d'activité

D'après le Cadre de Planification, de Rapport et de Responsibilisation (« CPRR ») approuvé par le Conseil du Trésor, le Greffe continue à figurer dans le Budget des dépenses comme secteur d'activité unique, les **Services du Greffe**. Les activités et ressources du Greffe sont réparties en deux secteurs de service :

(i) Opérations : fournir des services aux plaideurs et à leurs avocats ainsi qu'aux juges de la Cour, notamment les services de la bibliothèque, la fixation des dates d'audience et la préparation des salles d'audience; fournir des renseignements sur les règles de pratique, les directives de la Cour et les procédures de la Cour; traiter les documents déposés par les plaideurs ou qui leur sont remis, consigner tous les actes de procédure; délivrer les actes juridiques pour forcer l'exécution des décisions rendues par la Cour et d'autres organismes fédéraux, comme le Conseil canadien des relations du travail et le Tribunal canadien des droits de la personne.

Le secteur de service des **Opérations** concerne principalement deux priorités stratégiques :

- « *Veiller à ce que tous aient la possibilité de faire régler leurs différends sans difficultés, délais ou inconvénients excessifs* »; la responsabilité relative à certains aspects de cette priorité est confiée aux **sous-administrateurs** et aux directeurs régionaux;

- « *Améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la Cour et à ses usagers par le recours à des moyens technologiques* ». Les sous-administrateurs, les directeurs régionaux et les directeurs sont responsables de certaines fonctions précises liées à cet objectif.

(ii) Services intégrés : offrir un soutien fonctionnel interne au Greffe en ce qui a trait aux finances, à l'administration, aux ressources humaines, aux langues officielles, à la gestion des installations, à la sécurité et au traitement de l'information de gestion.

Le secteur des **Services intégrés** concerne principalement deux priorités stratégiques :

- « procurer à la Cour le meilleur cadre possible pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles »; et
- « *améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts à la Cour et à ses usagers par le recours à des moyens technologiques* ».

L'**administrateur de la Cour** est responsable de ces résultats. Il délègue la responsabilité de certains aspects aux sous-administrateurs, aux directeurs régionaux et aux directeurs pour veiller à ce que tous aient efficacement accès à la Cour.

Section IV : Réalisations en matière de rendement

Les *Règles de la Cour fédérale (1998)* sont entrées en vigueur le 25 avril 1998 et ont amorcé le virage de la gestion des instances. Ce changement s'est traduit par la nécessité d'adopter des procédures et des méthodes entièrement nouvelles - par exemple, les conférences préparatoires à l'instruction, les conférences de résolution des conflits et les conférences sur la gestion de l'instance. On n'aurait pu rendre compte de ces nouvelles activités si la Cour avait continué à utiliser les indicateurs de rendement traditionnels tels que les « Affaires entendues en salle d'audience », les « Jours d'audience », les « Documents délivrés » ou les « Lettres délivrées ». Il est clairement apparu que la plupart des indicateurs de rendement traditionnels étaient devenus désuets et que le recours à de nouveaux indicateurs s'imposait.

Le greffe a cessé l'emploi des indicateurs « Documents délivrés » et « Lettres délivrées », préférant plutôt s'attarder aux nouveaux renseignements sur les résolutions extrajudiciaires des conflits. Les normes établies dans les *Règles de la Cour fédérale (1998)* sont conformes aux normes de délai que doivent atteindre les cours supérieures de première instance et les cours d'appel, et dont l'énoncé d'objectif quant au rythme de déroulement des instances a été approuvé par le Conseil canadien de la magistrature: « *90 p. 100 de toutes les affaires civiles devraient être réglées, instruites ou autrement terminées dans les six mois de la mise en état et les 12 mois du dépôt de la demande* ». Le greffe a aussi introduit des indicateurs de rendement en ce qui concerne le volume global des affaires et le rythme de déroulement des instances, et a apporté des changements au répertoire des instances en cours.

La table à la page 6 ci-dessus montre quelques développements importants en ce qui concerne la productivité des services du greffe.

Les tendances concernant la nature et le volume de la charge de travail de la Cour

Cour d'appel

Répertoire des causes pendantes devant la Cour d'appel : Au 31 décembre 2000, 1 046 instances étaient pendantes devant la Cour d'appel. En 2001, 739 causes ont été ajoutées au répertoire et la Cour en a réglé 827, ce qui laissait 958 causes pendantes à la fin de 2001, une réduction de 8.4% du répertoire.

Domaines des causes : Le 31 décembre 2001, le répertoire comprenait 345 appels en provenance de la Section de première instance, 440 demandes de contrôle judiciaire et 173 appels en vertu d'une loi.

Section de première instance

Les instances devant la Section de première instance se divisent en deux grandes catégories : les litiges et les décisions administratives. Les litiges constituent la principale charge de travail, en deux grands domaines : « Les instances non liés à l'immigration » et « les instances en matière d'immigration ». Les décisions administratives découlent de dispositions d'un certain nombre de lois fédérales visant le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux. Ce dépôt donne aux dites ordonnances la même force et le même effet que des jugements de la Cour fédérale - Section de première instance.

Répertoire des litiges pendantes devant la Section de première instance : Au 31 décembre 2000, 5 876 causes étaient pendantes devant la Section de première instance. En 2001, 7 778 causes sont venues s'ajouter au répertoire et la Section de première instance en a réglé 8 045 ce qui laissait 5 609 causes pendantes à la fin de 2001, une réduction de 4.5% du répertoire. En 2000, le nombre de causes d'un domaine autre que l'immigration du répertoire des causes pendantes était 3 223, ou 54.8% du totale; à la fin de 2001, ce nombre a diminué à 3 058, ou 54.5% du totale.

Profil du répertoire : Au 31 décembre 2001, le répertoire des causes pendantes avait le profil suivant :

• Amirauté	484	8,7%
• Droit autochtone	272	4,8%
• Litiges touchant la Couronne	662	11,8%
• Contrôles judiciaires	604	10,8%
• Propriété intellectuelle	797	14,2%
• Demandes et appels prévus par une loi	211	3,8%
• Médicaments brevetés	28	0,5%
• Immigration	2 551	45,4%

Instances administratives : Diverses lois fédérales prévoient le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux auprès de la Cour fédérale, Section de première instance. Une fois déposées au Greffe, ces « instances administratives » acquièrent le statut d'un jugement de la Cour. Comme elles sont traitées généralement par les agents du Greffe, elles ne sont pas inclus dans le répertoire de la Cour.

Le nombre des instances administratives a augmenté de façon constante, passant de 8 610 en 1991, à 17 039 en 2000 puis à 20 271 en 2001.

Le degré de satisfaction des clients envers les services selon les critères établis

La règle 3 demande que les *Règles de la Cour fédérale (1998)* « sont interprétées et appliquées de façon à permettre d'apporter une solution au litige qui soit juste et la plus expéditive et économique possible. » Le Greffe assure le soutien nécessaire au jugement des affaires soumises à la Cour et à l'exécution des décisions. Il veille à ce que tous aient accès à la justice sans difficultés, retards ou inconvénients.

Rythme du déroulement des instances devant la Cour :

Cour d'appel : En 2001, le délai médian entre l'introduction et le jugement pour l'ensemble des instances était de 17,0 mois, ce qui est inférieur aux 21,5 mois calculés en 1994, la première année mesurée.

Section de première instance : Environ 18% des instances dans lesquelles des règlements ont été enregistrés en 1999 étaient réglées par suite d'un règlement extrajudiciaire, d'un désistement, d'un rejet pour cause de retard ou du refus de la Couronne d'autoriser l'introduction, et 43% étaient réglées par jugement définitif après audience, dans les douze mois suivant l'introduction. À la fin de 2001, 21% étaient réglées par suite d'un règlement extrajudiciaire, d'un désistement, d'un rejet pour cause de retard ou du refus de la Couronne d'autoriser l'introduction, et 51% par jugement définitif après audience, dans les douze mois suivant l'introduction.

Dans les affaires d'immigration qui ont été agréées, ou dans les affaires d'immigration où il n'était pas nécessaire de présenter une demande, 51,5% des affaires ont été réglées dans les douze mois suivant leur introduction. Ce pourcentage atteignait 85,5% dans les 18 mois et 98,7% dans les 24 mois.

Gestion méthodique des instances et des services de soutien

Gestion des ressources humaines : Au cours de la dernière année, la Gestion des ressources humaines a mis l'accent sur le recrutement et le maintien à l'emploi de ses employés pour répondre aux besoins à long terme de l'organisation. Le profil démographique du Greffe est à l'image de celui de l'ensemble de la fonction publique. Compte tenu de cet objectif, le Greffe a élaboré le Programme de formation des agents du Greffe en vue de former la relève pour les postes opérationnels clés. Le programme comporte 16 modules grâce auxquels les bénéficiaires reçoivent une formation polyvalente et touchent concrètement à tous les aspects des opérations du Greffe. Des 19 employés inscrits au programme en 2001, 15 en sont maintenant diplômés et ont atteint un niveau opérationnel. En outre, le Greffe a participé activement aux programmes de stagiaires en gestion et de perfectionnement de PE, ainsi qu'au Programme fédéral d'expérience de travail étudiant.

Continuant une longue tradition, la Cour a invité les diplômés récents des facultés de droit à présenter leur candidature pour un stage d'un an auprès de ses juges. En 2001, 33 stagiaires en droit ont travaillé à la Cour, sous la supervision de leurs juges respectifs, à préparer des résumés d'arrêt, à faire de la recherche en droit et à préparer des mémoires détaillés sur des questions de fait et de droit.

Afin de s'assurer de disposer d'un bassin suffisant de diplômés qualifiés de niveau post-secondaire, le Greffe s'est entendu avec certains collèges communautaires au pays pour offrir des modules de formation sur ses opérations.

Respectant son engagement à fournir un cadre de formation continue, le Greffe a élaboré une politique d'apprentissage que supervise le Comité sur l'apprentissage et le développement. Le Greffe a effectué une analyse sur les besoins en matière d'apprentissage au sein de l'organisation afin de fournir à chaque employé indéterminé un plan d'apprentissage personnalisé.

On a offert aux gestionnaires une série de sessions d'information sur les relations de travail et mis sur pied des sessions de sensibilisation au harcèlement destinées à tous les employés. Ce projet continuera en 2002.

Par suite de la décision d'adopter le système d'information de gestion des ressources humaines (le SIRH), le Greffe a investi beaucoup d'efforts pour configurer le nouveau système et y transférer les données de l'ancien système. Les deux systèmes fonctionneront en parallèle jusqu'au lancement officiel du SIRH à la fin de 2002.

La charge de travail de la Direction générale des ressources humaines a considérablement augmenté en raison des mesures de modernisation et de la fusion imminente de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Outre la fusion qui aura lieu prochainement, le Greffe examine dans une optique stratégique la possibilité de prendre des mesures spéciales afin de répondre aux préoccupations suscitées par la planification de succession, la formation, le maintien à l'emploi et le bien-être de son personnel.

Langues Officielles

La Loi sur les langues officielles prescrit que la Cour doit opérer comme une institution bilingue, comme suit :

• *Sec. 15. (1) Il incombe aux tribunaux fédéraux de veiller à ce que tout témoin qui comparaît devant eux puisse être entendu dans la langue officielle de son choix sans subir de préjudice du fait qu'il ne s'exprime pas dans l'autre langue officielle.*

(2) Il leur incombe également de veiller, sur demande d'une partie, à ce que soient offerts, notamment pour l'audition des témoins, des services d'interprétation simultanée d'une langue officielle à l'autre langue...

• Sec. 20. (1) Les décisions définitives -- exposé des motifs compris -- des tribunaux fédéraux sont simultanément mises à la disposition du public dans les deux langues officielles :

a) si le point de droit en litige présente de l'intérêt ou de l'importance pour celui-ci;

b) lorsque les débats se sont déroulés, en tout ou en partie, dans les deux langues officielles, ou que les actes de procédure ont été, en tout ou en partie, rédigés dans les deux langues officielles....

Lorsque la responsabilité pour les services de traduction fut décentralisée il y a quelques années, le nombre de demandes de la cour a connu un accroissement phénoménal, dépassant les fonds prévus; la section de première instance, à elle seule, a fait face à une hausse de plus de 50% en coûts de traduction. Le potentiel pour une augmentation additionnelle des ces coûts est prévu suite à la nomination de 15 nouveaux juges. Les dépenses du greffe imputable au traduction ont monté de 56 225 $ en 1994 à 1 480 305 $ pour l'année fiscale 2001-2002.

Dans ce contexte, la disponibilité des services d'interprétation simultanée de toutes les auditions est un source d'inquiétude nationale, non seulement pour le bénéfice des juges, mais pour les parties ainsi que pour les membres du public. Les jugements et les motifs de jugement doivent paraître dans les deux langues officielles. Il y a aussi un intérêt croissant pour des services d'interprétation simultanée lors de réunions.

Aussi, concernant les langues officielles, le greffe se démène pour observer le direction que tous employés au cadre exécutif doivent atteindre leurs niveaux de compétence en leur deuxième langue au plus tard le 30 avril, 2003. C'est inopportun au greffe, qui commence à ce moment les préparations pour la consolidation des services administratives avec nos collègues au greffe de la Cour canadienne de l'impôt.

Norme générale de classification (NGC) : On a terminé la rédaction et l'évaluation de tous les postes selon le format de la NGC. Cette démarche a nécessité la formation de plus de 70 gestionnaires et on y a consacré beaucoup de temps et d'énergie.

Accès équitable du public à toutes les audiences, décisions et dossiers de la Cour fédérale

Vidéoconférences et téléconférences : En 1996, le Greffe a mis sur pied un projet pilote dans le cadre duquel les parties peuvent demander que l'audition d'une requête, la conférence de fixation des dates, la conférence préliminaire ou toute autre conférence ait lieu sous forme de vidéoconférence. En mettant à la disposition des plaideurs les installations de vidéoconférence, la Cour vise les objectifs suivants :

i) fournir un autre moyen d'accès aux audiences de la Cour afin de faciliter l'avancement des dossiers, notamment dans les affaires urgentes où les parties sont séparées par de longues distances;

ii) épargner du temps et réduire les frais de déplacement pour les parties, les juges et le personnel du Greffe.

Les audiences peuvent également se dérouler par voie de téléconférence. La téléconférence permet aux parties d'avoir un accès rapide et économe à la Cour. Les parties et leurs représentants légaux y recourent souvent en raison de sa commodité. Au total, 1 028 téléconférences ont eu lieu en 2001.

Base de données des jugements de la Cour fédérale du Canada sur Internet : Le Greffe assume maintenant la responsabilité de la base de données des jugements de la Cour fédérale sur Internet, qui relevait auparavant du Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale. La base est maintenant directement accessible depuis le site Web de la Cour fédérale, à http://www.fct-cf.gc.ca. Cette responsabilité diminue considérablement le temps nécessaire à faire afficher les jugements en plus d'améliorer les communications avec les usagers de la base. Le Greffe va continuer de chercher des moyens d'améliorer ce service.

Autocommutateurs : En vue du dépôt électronique et d'autres initiatives informatiques, les Services d'informatique du Greffe ont acquis un nouvel équipement de réseautage pour élargir la bande passante au sein de chaque bureau du Greffe. L'installation est commencée et se poursuivra pendant l'exercice à venir.

Gestion des instances : Les *Règles de la Cour fédérale (1998)* incorporent un système de gestion des instances, un moyen de coordonner les processus et les ressources de la Cour de manière à traiter rapidement les instances, depuis leur introduction jusqu'à leur conclusion, peu importe le genre de procédure. Elle comporte une surveillance active, par la Cour, du déroulement des instances déposées, et introduit plusieurs nouvelles activités de contrôle comme l'examen de l'état de l'instance, les services de règlement des litiges, les conférences de gestion des instances et les instances à gestion spéciale.

Le Greffe a adopté un système intégré de composants technologiques et de services de soutien qui font que la Cour a maintenant à sa disposition un système de gestion des dossiers à la fois complet et informatisé. Ce système comprend : un inventaire informatisé des affaires en cours (le Programme de réduction des retards - PRR) qui peut mesurer le temps écoulé entre les diverses étapes du processus d'avancement d'une affaire et faire rapport en conséquence; un système informatisé de fixation des audiences (le Module de fixation des audiences ou MFA) qui sert à l'attribution des causes et à l'affectation des juges, des locaux et des ressources humaines; un registre informatisé (le Système des gestion des instances) qui prévoit l'inclusion des dossiers non informatisés; des équipements de téléconférence et de vidéoconférence; le dépôt de documents par télécopieur; un logiciel de statistiques et un logiciel de courrier électronique. Ces systèmes intégrés permettent à la Cour d'atteindre ses objectifs dans la gestion des instances, et aussi ils aident le Greffe à mieux tirer parti de ses ressources limitées pour faire face à l'accroissement de la demande de services.

Dépôt électronique: Le Greffe a poursuivi ses efforts en vue de créer ou d'adopter des normes destinées à faciliter le dépôt électronique de documents à la Cour. Le Comité consultatif du projet de dépôt électronique (CCPDE) a été créé dans le cadre du projet Pathfinder de l'initiative Gouvernement en direct (GED). En mai, 2001, les membres du CCPDE se sont réunis pour entendre des conférenciers d'un peu partout en Amérique du Nord. L'objet de la rencontre était de mettre en valeur le projet de la Cour fédérale et de faire connaître aux membres un certain nombre de projets du même genre. La conférence a réuni 70 personnes représentant 32 organisations et a atteint ses objectifs.

À mesure de son déroulement, le projet a suscité une attention considérable chez les fournisseurs, d'autres tribunaux, des commissions, le Barreau et les provinces.

Un site Web a été créé pour expliquer le mandat du CCDPE et le projet de la Cour fédérale. Il sert aussi de ressources aux membres du Comité. L'adresse est: http://epac.fct-cf.gc.ca.

Mise à niveau des systèmes : En 2001, le Greffe entreprenait les projets suivants :

- Informatique de groupe : de GroupWise 4.1 à GroupWise 5.5, pour faciliter la connexion aux boîtes de courriel depuis les bureaux régionaux et ouvre accès à Internet depuis partout au monde.

- Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) : comme expliquait avant dans ce rapport, le nouvel SIRH remplace SIGRH. Le nouveau système permet des rapports plus détaillés et rend l'information plus accessible. Il offre en corollaire le soutien d'une organisation financée par le Conseil du Trésor.

- Système des masses salariales : remplace le HR Planner. Il améliore la qualité des rapports, facilite l'accès à l'information et fournit divers outils à la direction et au personnel.

- Système de gestion financière (SGF) FreeBalance : un système approuvé par le gouvernement a été mis à jour en quelques étapes en 2001. Ces mises à jour ont été rendues nécessaires par la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement fédéral.

Bureau principal d'Ottawa : Le besoin de locaux convenables pour la Cour à Ottawa s'est fait de plus en plus pressant avec le temps, au fur et à mesure que la croissance de l'organisation exerçait des pressions sur les locaux existants. Les juges de la Cour d'appel et de la Section de première instance ont leurs bureaux dans des immeubles différents et le personnel de la Cour est éparpillé entre plusieurs immeubles.

Les plans de construction d'un nouvel édifice de la Cour fédérale ont reçu l'approbation préliminaire des ministres du Conseil du Trésor en février 1990. Les Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont étudié la possibilité de centraliser les services de la Cour fédérale en un seul lieu, à Ottawa.

Le 8 mai 2002, le ministre de la justice et procureur général du Canada ainsi que le ministre du TPSGC et Receveur général du Canada ont annoncé l'approbation gouvernementale de l'Édifice judiciaire fédérale dans la région de la capitale nationale (RCN) qui sera situé à la Place Saint-Laurent, ouest de la Cour Suprême du Canada. En raison de l'adoption de la *Loi sur le service administratif des tribunaux judiciaires*, l'Édifice judiciaire fédérale logera la Cour fédérale d'appel, la Cour fédérale, la Cour d'appel martiale et la Cour canadienne de l'impôt et tous les employés du Greffe.

Bureau local de Toronto : L'évaluation des besoins à long terme se poursuit à l'heure actuel, avec la participation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'objectif est d'évaluer le marché des locaux au centre-ville de Toronto et de trouver une façon de répondre aux besoins de la Cour quand le bail de location des locaux actuels viendra à échéance.

Sécurité : La Cour et le Greffe étudient présentement le niveau de sécurité nécessaire pour faire face aux menaces et aux risques que posent les modifications apportées au mandat de la *Loi antiterroriste* et d'autres lois et pour mettre en application la version révisée de la Politique gouvernementale en matière de sécurité (PGS). Dans le but d'assurer la protection des juges et des employés, on développe présentement un programme de sécurité professionnel.

De plus, la Cour fédérale et le Greffe sont désignés comme un Centre de la protection civile. Par conséquent, la Cour fédérale du Canada doit exécuter ces fonctions judiciaires dans les situations d'urgence.

Section V : Gestion financière

Le Conseil du Trésor et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont mis au point une stratégie d'information financière (SIF) qui vise l'adoption de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations dans l'ensemble du gouvernement. Le Greffe a respecté la date d'échéance, fixée au 1er avril 2001. Le personnel des Finances a évalué les besoins de formation et fait en sorte que la SIF soit enseignée aux gestionnaires et au personnel. La connectivité à tous les systèmes de TPSGC a été évaluée et mise en oeuvre le 1er avril 2001. Depuis cette date on a repéré et résolu des problèmes de comptabilité électronique. Des balances de vérification sont soumises avec succès chaque mois.

En plus des changements au Système de gestion financière, la Cour dispose maintenant du Système de masses salariales.

Les détails relatifs aux programmes financiers de la Cour figurent dans le Budget des dépenses principal déposé au Parlement. On peut obtenir un exemplaire du Budget principal auprès du Groupe Communication Canada ou des librairies associées.

Section VI : Autres renseignements

Annexe A : Tableaux financiers

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		2001-2002		
Cour fédérale du Canada		**Dépenses prévues**	**Autorisations[1] totales**	**Dépenses réelles**
Crédit 30	Dépenses de fonctionnement	30.2	37.7	37.3
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4	4.1	4.1
Total pour le ministère		**34.2**	**41.8**	**41.4**

1. Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses, des Budgets supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

	2001-2002		
Services du Greffe	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
ÉTP	**468**	**468**	**462**
Fonctionnement	34.2	41.8	41.4
Capital	----	---	----
Subventions et contributions	—	—	---
Total des dépenses brutes	**34.2**	**41.8**	**41.4**
Moins : Recettes disponibles	—	—	---
Total des dépenses nettes	**34.2**	**41.8**	**41.4**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	-4.7	-4.7	-3.5
Coût des services offerts par d'autres ministères	11.8	11.8	5.9
Coût net du programme	**41.3**	**48.9**	**43.8**

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses du Greffe prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

			2001-2002		
	Dépenses réelles 1999-00	Dépenses réelles 2000-01	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Cour fédérale du Canada	33.9	35.3	34.2	41.8	41.4
Total	**33.9**	**35.3**	**34.2**	**41.8**	**41.4**

Tableau financier 5 : Recettes (en millions de dollars)

			2001-2002		
Recettes disponibles	Recettes réelles 1999-00	Recettes réelles 2000-01	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Cour fédérale du Canada	---	---	---	---	---
Dépenses non prévues	---	---	---	---	---
Total des recettes disponibles	---	---	---	---	---
Recettes non disponibles					
Cour fédérale du Canada	101.4	6.1	4.7	4.7	3.5
Dépenses non prévues	---	---	---	---	---
Total des recettes non disponibles	**101.4**	**6.1**	**4.7**	**4.7**	**3.5**
Total des recettes	**101.4**	**6.1**	**4.7**	**4.7**	**3.5**

Annexe B : Personnes ressources

Bureau principal
du Greffe de la Cour fédérale du Canada
434, rue Queen
Ottawa, Ontario K1A 0H9

Renseignements généraux :
Pierrette Brunet
Adjointe administrative
(613) 995-6719 Téléc. : (613) 941-6197

Operations :
Pierre R. Gaudet
Sous-administrateur
(613) 992-8177

Services administratifs et judiciaires :
Pat Levac, Directrice
(613) 995-4697 Téléc. : (613) 941-6197

Ressources humaines :
Francine Cousineau, Directrice
(613) 995-4453

Conseillère financière principale :
Evelyn Burke
(613) 995-4789

Services immobiliers :
James Strader, Gestionnaire
(613) 995-4529

Services informatiques et télécommunications :
Gary Pinder, Directeur
(613) 992-1584

Bureaux locaux

ALBERTA - Calgary
Dan Buell, Administrateur de district
3e étage, 635 Eight Avenue sud ouest
T2P 3M3
(403) 292-5920 Téléc. : (403) 292-5329

ALBERTA - Edmonton
Michael D. Holt,
Administrateur de district (Intérimaire)
Tower 1, Suite 530, B.P. 51,
10060 avenue Jasper T5J 3R8
(780) 495-4651 Téléc. : (780) 495-4681

COLOMBIE-BRITANNIQUE - Vancouver
Charles E. Stinson, Directeur régional
B.P. 10065
701 rue West Georgia V7Y 1B6
(604) 666-3232 Téléc. : (604) 666-8181

MANITOBA - Winnipeg
Terry Johnston, Administrateur de district
4e étage, 363 rue Broadway R3C 3N9
(204) 983-2509 Téléc. : (204) 983-7636

NOUVEAU-BRUNSWICK - Frédéricton
Willa Doyle, Administratrice de district
Suite 100, 82 rue Westmorland E3B 3L3
(506) 452-3016 Téléc. : (506) 452-3584

NOUVELLE-ÉCOSSE - Halifax
François Pilon, Administrateur de district
Suite 1702, 1801 rue Hollis B3J 3N4
(902) 426-3282 Téléc. : (902) 426-5514

ONTARIO - Toronto
Rita Bezuhly, Directeur régional
7e étage, 330 avenue University M5G 1R7
(416) 973-3356 Téléc. : (416) 954-0647

QUÉBEC - Montréal
Monique Giroux, Directrice régionale
30 rue McGill H2Y 3Z7
(514) 283-4820 Téléc. : (514) 283-6004

QUÉBEC - Québec
Diane Perrier
Administratrice de district
Salle 500A, Palais de Justice
300 boulevard Jean Lesage G1K 8K6
(418) 648-4920 Téléc. : (418) 648-4051

Bureaux don't le personnel se compose d'employés des tribunaux provinciaux et territoriaux

NOUVEAU-BRUNSWICK - St-John
Edward Andrew Joas
Mary Kathleen Tobin
Agents du Greffe
Pièce 413, 110 rue Charlotte E2L 2J4
(506) 636-4990 Téléc. : (506) 658-3070

TERRITOIRES DU NORD-OUEST et TERRITOIRE DE NUNAVUT - Yellowknife
Robin Anne Mould, Administratrice de district
B.P. 1320, 4905, rue 49e X1A 2L9
(867) 873-2044 Téléc. : (867) 873-0291

TERRITOIRE DU YUKON - Whitehorse
Paul Cowan, Administrateur de district p.i.
2134 avenue Second Y1A 5H6
(867) 667-5441 Télec. : (867) 393-6212

SASKATCHEWAN - Saskatoon
Dennis Berezowsky, Administrateur de district
520 Spadina Crescent est S7K 2H6
(306) 975-4509 Téléc. : (306) 975-4818

TERRE-NEUVE - St. John's
Louise King, Sous-administratrice de district
B.P. 937, The Court House, rue Duckworth
A1C 5M3
(709) 772-2884 Téléc. : (709) 772-6351

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - Charlottetown
E. Dorothy Kitson, Administratrice de district
Sir Henry Louis Davies Law Courts
B.P. 2200, 42 rue Water C1A 8B9
(902) 368-0179 Téléc. : (902) 368-0266

SASKATCHEWAN - Régina
Gordon K. Dauncey, Administrateur de district p. i.
Court House, 2425 avenue Victoria
S4P 3V7
(306) 780-5268 Téléc. : (306) 780-6990

Annexe C : Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence

Accès à l'information, Loi sur l'
Accise, Loi sur l'
Accord de libre-échange nord-américain, Loi de mise en oeuvre de l'
Accord sur la Station spatiale Internationale civile, Loi de mise en oeuvre de l'
Agence spatiale canadienne, Loi sur l'
Agence de la consommation en matière financière du Canada, Loi sur l'
Approvisionnements d'énergie, Loi d'urgence sur les
Arbitrage commercial, Loi sur l'
Arpenteurs des terres du Canada, Loi sur l'
Associations coopératives de crédit, Loi sur les
Assurance-emploi, Loi sur l'
Banques, Loi sur les
Biens en déshérence, Loi sur les
Brevets, Loi sur les
Bureau du surintendant des institutions financières, Loi sur le
Cabotage, Loi sur le
Chemins de fer nationaux du Canada, Loi sur les
Citoyenneté, Loi sur la
Code canadien du travail
Code criminel
Compensation et le règlement des paiements, Loi sur la
Concurrence, Loi sur la
Contrôle de l'énergie atomique, Loi sur le
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, Loi sur le
Convention des Nations Unis concernant les sentences arbitrales étrangères, Loi sur la
Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, Loi sur la
Cour canadienne de l'impôt, Loi sur la
Cour suprême, Loi sur la
Dessins industriels, Loi sur les
Détermination de la participation et du contrôle canadien, Loi sur la
Divorce, Loi sur le
Douanes, Loi sur les
Droits de la personne, Loi canadienne sur les
Eaux des Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les
Eaux du Yukon, Loi sur les
Emploi dans la fonction publique, Loi sur l'
Enregistrement des organismes de bienfaisance (enregistrement de sécurité), Loi sur l'
Enrôlement à l'étranger, Loi sur l'
Équité en matière d'emploi, Loi sur l' Exportation et l'importation de biens culturels, Loi sur l'

Expropriation, Loi sur l'
Faillite et insolvabilité
Financement agricole Canada, Loi sur
Forces hydrauliques du Canada, Loi sur les
Gendarmerie Royale du Canada., Loi sur la
Gestion des terres des premières nations, Loi sur la
Grains du Canada, Loi sur les
Hydrocarbures, Loi fédérale sur les
Immigration, Loi sur l'
Impôt sur le revenu, Loi de l'
Impôt sur les revenus pétroliers, Loi sur l'
Indiens, Loi sur les
Inventions des fonctionnaires, Loi sur les
Langues officielles, Loi sur les
Loi antiterroriste
Loi électorale du Canada
Loi maritime du Canada
Marine marchande du Canada, Loi sur la
Marquage des bois, Loi sur le
Marques de commerce, Loi sur les
Mesures spéciales d'importation, Loi sur les
Mesures d'urgence, Loi sur les
Mines antipersonnelles, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les
Ministère du Développement des ressources humaines, Loi sur le
Normes de prestation de pension, Loi sur les
Office des droits de surface du Yukon, Loi sur l'
Office national de l'énergie, Loi sur l'
Opérations pétrolières au Canada, Loi sur les
Pêches, Loi sur les
Pipe-line du Nord, Loi sur le
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, Loi sur les
Preuve au Canada, Loi sur la
Production de défense, Loi sur la
Produits agricoles au Canada, Loi sur les
Protection de l'environnement, Loi sur la
Protection des obtentions végétales, Loi sur la
Protection des renseignements personnels, Loi sur la
Protection des renseignements personnels et les documents électroniques, Loi sur la
Radiocommunication, Loi sur la
Radiodiffusion, Loi sur la
Recyclage des produits de la criminalité, Loi sur le
Régime de pensions du Canada

Réparation consécutive à une interruption des services postaux, Loi sur la
Responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, Loi sur la
Responsabilité en matière maritime, Loi sur la
Sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, Loi sur les
Sécurité automobile, Loi sur la
Sécurité ferroviaire, Loi sur la
Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le
Services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers, Loi sur les
Société d'assurance-dépôts du Canada, Loi sur la
Société de développement du Cap-Breton, Loi sur la
Sociétés d' assurance, Loi sur les
Sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les
Statut de l'artiste, Loi sur le
Sûreté et la réglementation nucléaires, Loi sur la
Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le,
Taxe d'accise, Loi sur la
Télécommunications, Loi sur les
Topographies de circuits intégrés, Loi sur les
Traité des eaux limitrophes internationales, Loi du
Transports au Canada, Loi sur les
Tribunal canadien du commerce extérieur, Loi sur le
Tribunal de la concurrence, Loi sur le

Index

Accès à la Cour 2, 8, 12, 13, 15, 19, 22, 23
Description de secteur d'activité 14
Équité en matière d'emploi 3, 12, 32
Gestion des instances 6, 8, 17, 22, 23
Langues officielles 2, 14, 20, 21, 33
Lois appliquées par le Greffe 32, 33, 34
Mandat et mission 11, 12
Milieu opérationnel 5
Norme générale de classification (NGC) 21
Objectifs 12
Organisation du Greffe 12, 13
Personnes ressources 29, 30, 31
Réalisations en matière de rendement 17
Règles de la Cour fédérale 9, 11, 17, 19, 22
Rendement financier 25
Satisfaction des clients/des normes 19
Site Web du Greffe 22, 23
Système d'information financière (SIF) 24, 25
Tendances concernant la nature et le volume de travail 17